

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON
2 DU 6 DECEMBRE 2019
SALLE DU RECTORAT
SOUS LA PRÉSIDENTE DE NATHALIE DOMPNIER, PRÉSIDENTE

Étaient présents : Mesdames et Messieurs BIDAULT, BUY, CHAIGNEAU, CORNET, DOMPNIER, GOLDFARB, HERNANDEZ, KOENIG, LANDON, LOUDCHER, MANAS, MARTINAT, ROSSI, TREBUQUET, VERNUS, VON BUELTZINGSLOEWEN.

Etaient représentés : Madame et Messieurs DESPRAT, LANDON (à partir de 17h30), LESUEUR, VERNUS (à partir de 17h41), WALKER.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BROLL, CHAARANA, FAURE FAZELI, HARDY, JACQUOT, NAVARRO, TRONTIN.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs CHAMPEL, LUIS, LONGUEVAL, MORANDEAU,

Etaient également présents : Madame et Messieurs EYMARD, FABRE, MALET, MALETRAS, OLIVO (représentant le Recteur).

Etaient également présents pour les points les concernant : Mesdames et Messieurs BAUDRY, BEAUVALLET, ESPINOSA, GAZEL, HAAS, MANAC'H.

Le quorum est atteint, la séance est levée à 18h15.

La PRÉSIDENTE débute la séance par un point d'actualité.

La PRÉSIDENTE fait part de l'actualité qui concerne l'étudiant qui s'est immolé devant le CROUS le 8 novembre, évènement qui a suscité de nombreuses réactions. Il est toujours à l'hôpital, maintenu dans un état stabilisé de coma artificiel. Le message qu'il a laissé en lien avec son acte a donné lieu à des prises de position sur la précarité étudiante. Ces questions interrogent chacun au sein de l'université Lyon 2 mais aussi plus largement dans l'ensemble des universités. Pour prévenir ce genre d'évènement, des réflexions sont à mener au sein des universités sur les dispositifs de prise en charge qu'elles peuvent porter. Mais la question des conditions de vie étudiante concerne essentiellement les CROUS, qu'il s'agisse du logement, de l'alimentation, des bourses ou des aides d'urgence. Face aux différentes problématiques, l'établissement, depuis un certain nombre d'années, a essayé d'avancer et de mettre en place de nouveaux dispositifs, venant en complément de ceux du CROUS : mise en place d'aides sociales d'urgence et recrutement d'une assistante sociale. Logiquement, les étudiants doivent faire leurs demandes d'aides auprès des CROUS mais les délais de prise en charge étant trop longs, les universités comblent les besoins en recrutant des assistantes sociales. Dans l'état actuel des règles qui encadrent les aides sociales pour les étudiants, la difficulté ne tient pas tant aux moyens financiers qu'aux personnels disponibles, pour accompagner les étudiants. En effet, le personnel social est saturé et n'arrive pas à recevoir tous les étudiants bénéficiaires de ces aides si bien que le fonds alloué aux aides sociales d'urgence n'est apparemment pas utilisé chaque année.

Par ailleurs, cette situation a généré un certain nombre de réactions problématiques et parfois violentes au sein de l'établissement. Le 12 novembre, la présidence a donc souhaité inviter l'ensemble des collègues à être présents dans l'établissement dans le but d'accompagner et d'orienter les étudiants vers les services dont ils pourraient avoir besoin. Un numéro d'appel d'urgence et une cellule psychologique sur Porte des Alpes ont été mis place en parallèle. Un rassemblement a eu lieu le 12 novembre devant le CROUS, où l'étudiant s'est immolé. . Ensuite, un cortège est parti du CROUS, est passé devant le rectorat et a terminé à Lyon 2 avec un rassemblement assez important dans la cour d'honneur. Une intrusion violente a eu lieu ensuite dans les locaux de la présidence avec saccage du bureau de la présidente et de celui de la cheffe de cabinet. Ce déchaînement étant difficilement maîtrisable, une évacuation des locaux des berges du Rhône a été immédiatement ordonnée et facilitée par les forces de l'ordre. Le lendemain, le campus Porte des Alpes était bloqué par une centaine de personnes le matin qui se sont installées sur le forum. Après leur assemblée générale du matin, ils ont finalement décidé de rester toute la journée. Malheureusement, il n'a pas été possible d'échanger sereinement avec ces personnes. . La présidence n'a pas souhaité permettre l'accès à un amphithéâtre dans la mesure où le campus était fermé. Malgré ce refus, les étudiants se sont tout de même introduits le soir dans le bâtiment H, qui a été laissé dans un état très dégradé. Les forces de l'ordre sont intervenues et l'évacuation a pu se faire « sans contact ». La semaine suivante, deux occupations successives ont eu lieu dans des amphithéâtres du bâtiment H qui ne se sont pas prolongées le soir. Le 22 novembre, une nouvelle tentative d'intrusion dans les locaux de la présidence a été organisée par une vingtaine de personnes qui s'est attaquée à la porte extérieure du bâtiment. La direction a décidé alors de procéder à une réquisition. L'intervention des forces de l'ordre prenant du temps, les étudiants sont donc rentrés dans les locaux par un autre passage et se sont retrouvés dans la salle du Conseil où se tenait un conseil académique. Constatant qu'une instance avait lieu, les étudiants ont alors décidé de troubler son fonctionnement pour se faire entendre. Dix-huit interpellations ont eu lieu dont 3 ont donné lieu à des poursuites. À l'issue de cet épisode, la direction a également porté plainte contre X en raison de l'agression qu'avaient subie certains agents.

Malheureusement, les forces de l'ordre ont dû intervenir à plusieurs reprises au cours de cette période indépendamment du mouvement étudiant. La première, parce qu'un agent a été frappé, insulté et menacé à l'entrée de la rue Chevreul, sur le campus des berges du Rhône. Les autres concernent le signalement d'une personne qui rackettait des étudiants et qui avait été repérée près de l'arrêt de tram de Parilly et le signalement de personnes qui étaient en train de casser des distributeurs sur le forum. Il va sans dire que ces événements n'ont rien à voir avec le mouvement étudiant. Les forces de l'ordre sont intervenues dans ces cas de flagrants délits ou d'agressions, sans qu'il y ait nécessité de faire des réquisitions.

Dans la suite de ces événements, 9 enseignants vacataires ou titulaires ont souhaité faire valoir leur droit de retrait. Pour justifier leur demande, ils ont mis en avant la situation de précarité étudiante, leur incapacité à faire face à la situation de détresse des étudiants qui s'adressaient à eux, d'autant qu'ils se trouvent eux-mêmes dans une situation fragile de précarité. Ils ont cru comprendre que la présidence leur demandait une « prise en charge » de ces étudiants en détresse. La Présidente rectifie en précisant qu'il ne leur a pas été ordonné de « prendre en charge » les étudiants mais d'« être attentifs à eux » en les orientant vers les dispositifs d'accompagnement médical et psychologique que l'université a mis en place. Les enseignants ont également justifié leur droit de retrait en indiquant qu'ils avaient été choqués par l'omniprésence des forces de l'ordre sur les campus.

Comme il se doit, par rapport à ces derniers courriers qui souhaitaient faire valoir un droit de retrait, la direction des ressources humaines a fait systématiquement une réponse par rapport aux situations évoquées. Il a été proposé, d'une part, de recevoir les personnes souhaitant faire valoir ce droit et, d'autre part, de prendre contact avec le médecin du travail. Par ailleurs, la situation a été évoquée en CHSCT mais entre le moment où la DRH a répondu et le moment où le CHSCT s'est réuni, les personnes concernées avaient répondu qu'elles ne souhaitaient pas être reçues par la DRH. La présidence a aussi consulté le CHSCT pour savoir si le recours au droit de retrait était justifié. Le comité a majoritairement convenu qu'il n'y avait pas de danger grave et imminent pour la santé et la vie des personnes. Il a approuvé le dispositif d'accompagnement qui a été proposé pour ces personnes visiblement en difficulté, consistant à orienter les personnes en détresse vers le médecin du travail et à leur proposer un entretien pour évoquer leur difficulté à répondre aux étudiants.

En tout début de semaine, la présidence a reçu un droit d'alerte formulé par 14 personnes parmi lesquelles s'en trouvaient 7 qui avaient exprimé leur droit de retrait. Il porte principalement sur les conditions de travail et d'exercice de leur activité. La présidence a soumis ce droit d'alerte au CHSCT de mercredi dernier. Deux membres du comité et deux membres de l'administration vont enclencher une enquête paritaire pour étudier les problèmes soumis, examiner s'ils relèvent ou non de l'établissement et voir les réponses que l'Université peut apporter à l'échelle de l'établissement.

La Présidente a par ailleurs signalé avoir appris la veille que, dans le cadre du mouvement national et interprofessionnel de la réforme des retraites, un appel au blocage des campus avait été formulé pour ce jour. Un message a été envoyé la veille pour indiquer aux collègues et aux étudiants de ne pas trop se hâter de venir dans l'établissement et de surveiller leur boîte mail. La Préfète déléguée à la sécurité, au vu de la situation, a conseillé de ne pas ouvrir les campus puisqu'il n'était pas envisageable d'avoir un quelconque renfort en cas de difficultés. La priorité de la Préfecture pour cette journée d'action était de mobiliser un grand nombre d'effectifs pour la sécurisation des lycées en vue de prévenir les blocages. La présidence a estimé peu probable l'hypothèse selon laquelle il serait possible de lever un blocage des campus dans ces conditions et au regard de l'ampleur de la mobilisation. Si des problèmes ou des heurts se produisaient, l'établissement, n'aurait pas la capacité d'y répondre seul. Tôt ce matin, dans l'incapacité de proposer un quelconque soutien, la Préfète a elle-même suggéré de fermer l'établissement, par précaution.

Par ailleurs, un message a été envoyé dans la matinée aux directeurs et directrices de composantes des services pour leur expliquer comment la direction envisageait l'organisation dans les jours à venir en vue de retrouver une activité normale rapidement.

La PRÉSIDENTE laisse ensuite la parole aux membres du Conseil d'administration.

Eddy MANAS souhaite, d'une part, faire un rappel réglementaire sur l'envoi de la convocation du CHSCT dont le délai n'a pas été respecté. Il rappelle que celui-ci doit se faire 24 heures avant la date et non pas 48 heures avant. Ce détail peut paraître anodin, mais dans des situations critiques qui impliquent l'ouverture ou la fermeture des campus, il serait dommage que cette disposition ne soit pas respectée et bloque les décisions.

Il souhaite, d'autre part, informer qu'une rumeur a touché les agents de la bibliothèque. Il a été en effet rapporté qu'ils trouvaient injuste que les campus soient fermés alors que la bibliothèque restait ouverte, faisant discrimination vis-à-vis de ceux qui restaient travailler. Il faut couper court à cette rumeur car les

agents assurent qu'ils n'en sont pas à l'origine mais il faut bien avouer que ces périodes compliquées qui obligent à fermer les campus, créent des problèmes d'égalité de traitement au sein des mêmes services. En effet, si des agents souhaitent participer à la grève sans être déclarés grévistes parce que le service dans lequel ils travaillent est fermé, ils perdent un jour de rémunération. C'est une injustice vis-à-vis des autres agents qui ne perdent pas cette journée de rémunération si leur service reste ouvert. Si ces événements arrivaient occasionnellement, le problème ne se poserait pas mais il est à noter que la bibliothèque est souvent un des rares services qui est systématiquement ouvert pour répondre aux besoins des étudiants. Depuis deux ans, tout a basculé pour les agents de bibliothèques car ils ont été confrontés à une invasion violente d'étudiants, ce qui n'était jamais arrivé auparavant. Il est donc faux de penser que la bibliothèque est un lieu serein et qu'il n'est pas nécessaire de la fermer car force est de constater que les risques de sécurité sont les mêmes que dans les autres services. Il est donc injuste de décider que certains services doivent fermer alors que d'autres, qui connaissent les mêmes risques, ne le sont pas. Si les conditions de non-sécurité avaient été réunies, tous les agents de bibliothèques auraient probablement utilisé un droit de retrait. Il demande donc à la direction d'être attentive à ce service qui est le plus ouvert dans l'établissement. Les collègues ont du mal à comprendre en quoi ils ne feraient pas partie de l'établissement pour des questions de sécurité quand à d'autres moments ils sont ouverts, quels que soient les horaires. Il alerte sur ce schéma de grève qui sera reproductible dès mardi prochain en interprofessionnel. Si les étudiants décident de bloquer à nouveau, le niveau de crispation va augmenter chez les agents qui vont ressentir la sensation de différence de traitement avec d'autres agents qui pourtant font partie du même établissement.

Quand un campus sera fermé, les agents qui sont officiellement à Bron ne feront plus l'effort de se déplacer vers le campus qui restera ouvert. Le fossé qui existe entre les agents et qui est structurellement compliqué se creuse davantage. Les agents de bibliothèques ne se sentent pas considérés comme faisant partie de l'établissement de l'université Lyon 2.

Irène GAZEL indique que l'envoi de la convocation passe par la procédure suivante : dès la réception de la demande du droit de retrait, celle-ci doit être examinée. En cas de désaccord, il faut convoquer le CSHCT dans un délai de 24 heures. Les rendez-vous qui ont été proposés, l'ont été de façon très immédiate pour permettre aux personnes d'évoquer leurs raisons au-delà des courriers.

La PRÉSIDENTE précise, concernant le droit de retrait, que la démarche a bien été suivie mais lorsque les personnes ne veulent pas se présenter au rendez-vous, le délai n'a plus grand sens.

Concernant l'ouverture de la bibliothèque universitaire, ou d'autres activités à l'université qui ont cours normalement, chaque situation est singulière et, dans ces circonstances, il n'est pas possible de garantir en tous points du campus la même situation pour tous les agents. La présidence prend la responsabilité de fermer l'Université ou certains de ses sites ou services dès lors que c'est nécessaire et qu'il y a un risque pour les agents. Les décisions sont appréciées en fonction de l'évolution de la situation et des informations disponibles. L'ouverture des campus suppose toujours un certain nombre de risques potentiels. L'enjeu est d'évaluer le risque et de l'anticiper par rapport aux informations liées à la situation. Il a été choisi de laisser la bibliothèque ouverte parce qu'il n'y avait pas de danger identifié pour les étudiants et les personnels des bibliothèques.

Olivier KOENIG, au vu de la situation, estime qu'il n'existe pas vraiment de solutions. Il pense que le problème le plus inquiétant est le blocage qui empêche certains étudiants de suivre des cours pendant que d'autres vont manifester. Mais au-delà, les retombées se font plus sentir sur les laboratoires de recherche qui voient leurs activités interrompues alors que des rendez-vous et des réunions pour des expériences étaient programmés durant ces périodes. Trouver des dates pour reporter les expérimentations est un vrai parcours du combattant et pose un vrai problème pour le suivi de la recherche.

Concernant le programme de la semaine prochaine, des rattrapages seront organisés. Quant à l'organisation du master 2 national de neuropsychologie et neurosciences clinique qui va regrouper 60 étudiants de la France entière, elle va être complètement perturbée. Des amphithéâtres ont été réservés pour les cours pendant toute la semaine de 8h00 le matin à 6h00 le soir. Il se demande s'il est plus prudent de reporter l'événement ou de l'organiser sur d'autres sites. Devant cette situation, les organisateurs sont désarmés. Ce matin à 7h00, sur le campus, un regroupement d'une vingtaine de

personnes bloquait l'université. Il est inadmissible qu'un si petit groupe puisse parasiter le fonctionnement de milliers de personnes ! Même si les solutions ne sont pas simples à trouver, il faut que des mesures soient décidées rapidement pour que la rencontre du Master 2 national se passe dans de bonnes conditions.

La PRÉSIDENTE reconnaît avec évidence le constat de la problématique existante pour les différentes activités. Pour les événements particuliers qui ont lieu jusqu'à présent au sein de l'Université, des solutions de repli ont toujours été trouvées. Il n'est cependant pas possible de prendre le risque d'aller à l'affrontement, de se retrouver avec des heurts et des confrontations à l'occasion des blocages quand l'établissement ne peut pas compter sur le soutien des forces de l'ordre.

Valérie HAAS pense qu'il faut regarder la situation de l'établissement dans une vue d'ensemble. Les examens qui sont proches sont de véritables enjeux pour l'ensemble des collègues sur les questions de formations et recherche. C'est donc collectivement qu'il faut les porter pour garder une sécurité sur le campus, même si la situation est complexe. Quand la direction décide volontairement de fermer l'établissement parce qu'elle y est contrainte, cela concerne aussi tous les services sociaux ou services de la santé qui, de ce fait, ne peuvent pas accorder d'attention aux étudiants en détresse. Les assistantes sociales ne peuvent ni les accueillir, ni leur fixer de rendez-vous en ces moments où les demandes sont les plus nombreuses.

Nicolas CHAIGNEAU signale que les étudiants ont annoncé sur les réseaux sociaux qu'un nouveau blocage aurait lieu lundi prochain. Il demande si la préfecture a laissé entendre que les forces de l'ordre seraient plus disponibles pour agir sur les mouvements et que l'Université pourrait compter sur leur appui.

La PRÉSIDENTE répond qu'elle aura une réponse définitive de la préfecture dimanche. Dans le cas où les forces de l'ordre ne pourraient pas assurer une présence préventive, la direction renforcera le recours à la société de sécurité privée pour pouvoir, le cas échéant, empêcher ou lever le blocage.

Norbert LANDON s'inquiète vis-à-vis de la réaction de l'État qui se dit ne pas être en capacité de protéger ses établissements. Il se demande également si Lyon 2 n'a pas été acté comme soupape de sécurité, permettant aux positions de profiter du chaos de l'Université pour s'exprimer ouvertement. Lors de ces mouvements à l'Université Lyon 2, personne ne s'est interrogé sur les conditions de travail des autres établissements qui, visiblement, n'ont pas eu l'air d'être gênés pour travailler. Il est persuadé que la meilleure façon d'avancer sur la gestion du risque c'est de se baser sur l'aléa en essayant de le diminuer. Il regrette de constater qu'une fois de plus, le règlement intérieur a été bafoué. Des éléments intérieurs, voire des complicités, ont très certainement facilité les accès aux zones d'effraction. Il souhaiterait que dorénavant chacun s'interroge sérieusement et soit solidaire sur ces questions qui ont été soulevées depuis longtemps déjà. Néanmoins, il se demande s'il ne serait pas nécessaire d'augmenter le signal au conseil de discipline qui fait preuve de trop de tolérance. Des agents ont été blessés, des interpellations et des identifications ont été signalées et il faut être strict avec les étudiants qui ont causé ces sévices. Il semble important que la collectivité se saisisse de cette affaire en envoyant un signal fort en indiquant que l'université Lyon 2 n'est pas le chaos, qu'elle applique des règles et qu'elle est un établissement comme les autres, de service public, qui puisse rester ouvert. Seule une fermeté extrême dans les conseils de discipline peut arriver à résoudre le problème en procédant à l'exclusion des étudiants de tout l'enseignement supérieur, sans condition, lorsqu'il y a atteinte physique ou détériorations matérielles. De plus, ces dégâts vont avoir de fortes répercussions financières qu'il faudra intégrer dans le budget initial. Quand la nouvelle équipe de direction est arrivée, il avait bon espoir que l'Université apaise les problèmes mais il est fortement déçu car il ne constate aucun changement. Lyon 2 a la réputation d'être un établissement ouvert aux débats et au dialogue et il considère que les personnes néfastes identifiées n'ont pas leur place dans la communauté. Le règlement intérieur et le conseil de discipline sont des outils internes qui ont la capacité d'envoyer un message clair et qu'il faut utiliser pour reprendre en main le destin de l'université Lyon 2. Il est désespéré de voir que l'établissement aujourd'hui est en train de perdre toute crédibilité et a du mal à comprendre l'augmentation des effectifs qui, selon lui, ne trouve pas d'explication.

La PRÉSIDENTE annonce que Sciences-Po Lyon était bloquée hier et ce matin. Depuis une semaine, plusieurs autres établissements sont bloqués et fermés. Le contexte national connaît de fortes tensions qui s'expriment bien au-delà de Lyon 2. Les difficultés tiennent aujourd'hui à des groupes qui veulent en découdre avec toute forme d'institution avec l'État et avec l'Université. Le dialogue avec ces groupes est impossible ou stérile.

D'autre part, elle précise que les décisions que prend la commission disciplinaire ne relèvent pas de la Présidence mais des représentants qui y siègent. Son rôle est uniquement de la convoquer. Si pour certains cas, comme les nombreux tags sur les murs des campus, il n'a pas été possible de convoquer en commission les auteurs de ces dégradations, c'est qu'ils n'ont pas pu être confondus. Pour les étudiants qui ont été identifiés lors de l'invasion du Conseil Académique, l'identité des personnes n'a pas été communiquée par la police. Lorsque cela est possible, il semble logique que l'institution elle-même réagisse, à travers sa commission disciplinaire, par rapport aux événements qui se passent dans ses murs. Concernant la mobilisation des forces de l'ordre, certains contextes font que la priorité est parfois donnée à d'autres événements. L'Université de Lyon 2 n'est pas spécialement une priorité par rapport à d'autres établissements et est venue en seconde place par rapport à la Fête des lumières qui a mobilisé beaucoup d'effectifs policiers.

Vincent FABRE indique que la commission disciplinaire a bien été saisie pour l'étudiante qui a agressé l'agent car la personne a été identifiée par les services de l'université. Par ailleurs, une procédure judiciaire est en cours sur certaines plaintes qui ont été déposées avec des convocations devant le tribunal.

Monica MARTINAT souhaite exprimer sa sympathie pour la Présidente, l'équipe et tous les personnels administratifs qui ont su faire face à des situations compliquées et plus particulièrement face au drame de l'immolation qui s'est déroulé au sein de l'établissement. Au-delà de la gestion, elle apprécie la réaction posée des équipes qui ne se précipite pas d'emblée vers une solution répressive mais qui cherche, au moment où les situations complexes se déclarent, des solutions ponctuelles qui puissent relativement satisfaire l'ensemble de la communauté. Bien sûr, la satisfaction n'est pas évidente de façon criante pour les enseignants qui ne peuvent pas faire cours, pour les agents qui ne peuvent pas travailler et pour les étudiants qui ne peuvent pas étudier. L'inconnue systématique des divers mouvements affecte la manière de travailler de chacun par l'improbabilité à se rendre en cours dans les semaines à venir. Dans ce contexte, elle souhaite que le Conseil d'Administration s'exprime sur le travail engagé par la direction, non pas juste comme des décisions critiquées ou contestables mais globalement, comme des décisions qui rassurent avec une gestion bien conduite et modérée.

Norbert LANDON trouve étonnant qu'il ait été demandé aux personnels BIATSS de rattraper les jours des fermetures administratives.

Vincent FABRE assure que la direction n'a jamais demandé à ce personnel de le faire.

Norbert LANDON est satisfait de cette réponse qui enlève toute ambiguïté.

Sabine LOUDCHER prétend, en revanche, qu'il est demandé aux enseignants vacataires ou titulaires de rattraper leurs jours dans la mesure du possible. Ceux-ci ont en effet bien compris pourquoi les campus étaient fermés certains jours mais ne voient pas pourquoi il leur est demandé de rattraper les cours qui n'ont pas eu lieu. Pour les cours de formation qui se déroulent à l'extérieur des campus fermés, le problème ne se pose pas puisque les cours ont lieu normalement mais quand les cours ont été annulés pour cause de fermeture administrative, aucune raison ne justifie de les rattraper.

La PRÉSIDENTE indique que la demande de rattrapage de cours n'est pas une sanction à l'égard des enseignants. L'objectif principal est de ne pas pénaliser les étudiants et de leur permettre de bénéficier de leur formation en totalité, dans de bonnes conditions, pour qu'en fin de semestre elle soit aboutie.

Nicolas CHAIGNEAU pense que les outils de la plateforme sont indispensables pour compléter les

cours manquants mais il est réticent sur le fait qu'au moment de l'évaluation, les étudiants sont interrogés sur des compléments de cours mis sur la plateforme alors qu'ils n'ont pas été validés en présentiel. Cette façon de faire est une iniquité vis-à-vis des étudiants dès lors qu'ils sont évalués de manière différente. Peut-être qu'une consigne aux enseignants serait utile pour le rappeler.

Valérie HAAS répond que beaucoup d'enseignants font des efforts pour finaliser leurs cours dans les délais qu'impose le planning, dans la mesure de leurs possibilités et grâce à la plateforme. Il ne faut pas cependant tomber dans la démagogie en demandant aux enseignants de rattraper leurs cours mais qu'ils ne sont pas dans l'obligation de le faire parce que l'établissement doit fermer. Dans ce contexte, donner une consigne de rappel ne semble pas utile. Ils n'ont pas à pâtir d'une situation dont une grande partie ne demande pas plus que de finaliser leur diplôme en fin d'année.

La PRÉSIDENTE pense que, selon les enseignements, ce qui peut être mis sur la plateforme peut venir en complément de ce qui a été fait en cours. L'usage de la plateforme peut être très varié et la consigne pourrait être considérée comme trop contraignante pour certains collègues. Chacun doit décider ce qui convient le mieux selon son enseignement.

Willy BEAUVALLET signale que ces événements ont aussi des conséquences lourdes sur l'activité et les conditions de travail des personnels BIATSS.

La PRÉSIDENTE propose d'entamer l'ordre du jour.

Eddy MANAS demande s'il est possible d'ajouter dans les questions diverses deux sujets d'actualité.

La proposition est acceptée. Il s'agit des deux sujets suivants :

- La position de Lyon 2 au prochain CA de l'UDL concernant le point 4 de l'ordre du jour intitulé « dénomination de la COMUE ».
- Réponse de la Cour des comptes suite à la demande du CA de communiquer la totalité du rapport.

La PRÉSIDENTE indique que la réponse de la Cour des comptes est parvenue dans la matinée. Elle propose d'y revenir plus tard.

1/ Approbation des avis de la CFVU du 15 novembre 2019

La PRÉSIDENTE demande aux membres du CA s'ils souhaitent examiner spécifiquement la sortie du vote d'ensemble.

Eddy MANAS souhaite sortir du vote le point sur la capacité d'accueil en L1 et le point concernant Parcoursup.

La PRÉSIDENTE soumet l'ensemble des autres avis de la CFVU à l'approbation.

Les avis de la CFVU, à l'exception des deux points sortis du vote, sont approuvés à l'unanimité par 19 voix pour.

Eddy MANAS refuse de voter la diminution de la capacité d'accueil pour l'entrée en licence de psychologie ayant pour raison de limiter les inscriptions en master alors que les demandes sont nombreuses. Parcoursup qui impose cette diminution d'accueil est délétère et détériore l'image de l'université qui réduit sa possibilité d'ouverture et de solidarité. Le ministère doit mettre en place les moyens suffisants pour ne pas laisser les étudiants et les nouveaux bacheliers dans une situation désespérée.

La PRÉSIDENTE répond que la réduction de la capacité d'accueil des étudiants est liée à la diminution flagrante du financement moyen par étudiant qui a baissé de 1 000 euros en 8 ans et qui se dégrade

encore chaque année. Les moyens financiers et humains ne sont donc pas suffisants pour accueillir plus largement les étudiants alors que le nombre de bacheliers augmente. Ce n'est donc pas Parcoursup qui est responsable de cette limitation d'effectifs. En psychologie et sciences cognitives, le taux d'encadrement n'est pas satisfaisant, la difficulté étant liée à un problème d'équilibre entre les effectifs de licence et de master. En effet, l'Université n'est pas en mesure de proposer suffisamment de stages aux étudiants pendant la durée du master par manque de praticiens et d'organisations en charge de les recevoir. La formation incluant des stages dans le cursus, de fait, tous les étudiants ne pourraient pas avoir un master complet.

Une réflexion à ce sujet est en cours depuis deux ans avec les enseignants de l'Institut de psychologie pour essayer de trouver une solution pour réorienter les étudiants de licence de psychologie vers des masters touchant d'autres domaines ou vers des licences professionnelles où les besoins sont nombreux.

Valérie HAAS souligne qu'au niveau national, en psychologie, la situation est la même. Certaines formations en droit ou dans d'autres portails sont très demandées par les bacheliers sans qu'ils ne connaissent vraiment la formation. Ainsi, l'Université n'est pas en mesure d'offrir des poursuites d'études satisfaisantes après la licence. Le nombre de saisines déposées au rectorat en psychologie clinique et psychanalytique cette année a représenté le même pourcentage qu'au niveau national. Ce n'est pas l'Université Lyon 2 qui a diminué les capacités d'accueil, ce sont les 75 places qui ont été déplacées vers d'autres portails en tension. Cet effet a donc certes restreint les possibilités de débiter des études en psychologie mais un projet d'ouverture de places sur des études de santé avec Lyon 1 est en train de se dessiner pour orienter vers d'autres débouchés professionnels.

Eddy MANAS pense que si le budget alloué à cette discipline était plus conséquent, cela permettrait d'avoir plus de locaux, plus de personnels administratifs et enseignants qui simplifieraient la recherche de stages pour ces étudiants qui pourraient leur être ouverts non seulement dans le domaine de la psychologie mais vers d'autres domaines. Malheureusement, les contraintes budgétaires qui sont imposées ne permettent pas de le faire.

La PRÉSIDENTE soumet au vote le point 7.01 sur les capacités d'accueil en L1.

Les capacités d'accueil en L1 sont approuvées à la majorité par 16 voix pour et 3 voix ne prenant pas part au vote.

Monica MARTINAT demande s'il est possible de barrer l'avis de ses collègues dans le point 8.01 traitant du Parcoursup. En effet, un nom a été pris pour le prénom et peut avoir des incidences sur la lecture de l'article qui va être faite aux étudiants de première année.

Valérie HAAS accepte sa proposition mais explique qu'il est impossible de barrer tout le paragraphe.

La PRÉSIDENTE propose de conserver ce que les équipes pédagogiques de départements ont proposé à l'exception des erreurs formelles, quitte à revenir vers elles pour l'année prochaine.

La PRÉSIDENTE soumet au vote le point 8.01 traitant des attendus de Parcoursup.

Les attendus de Parcoursup sont approuvés à la majorité par 17 voix pour et 2 voix ne prenant pas part au vote.

2/ Approbation du bilan social 2018

Willy BEAUVALLLET, Vice-président en charge des personnels et des conditions de travail, annonce que la nouvelle édition du bilan social de l'année 2018 comprend plusieurs parties :

- les grands chiffres du bilan social avec l'ensemble des éléments caractéristiques de l'établissement ;
- les évolutions 2018 qui mettent l'accent sur un certain nombre d'éléments significatifs de l'année 2018, marqueurs de la politique de l'établissement dans ce domaine ;

- la création des postes d'appariteurs ;
- la création d'un poste de conseillère en évolution professionnelle pour accompagner les parcours professionnels des personnels enseignants et BIATSS de l'Université ;
- la prévention des risques psychosociaux avec la création et le lancement de la cellule d'accompagnement et d'écoute, dans le prolongement du lancement de la cellule harcèlement et discriminations pour les personnels en 2019 et à venir pour les étudiants en 2020 qui témoignent de la prise en compte importante de cette problématique dans l'établissement ;
- le congé pour projet pédagogique permettant aux enseignants chercheurs ou de second degré de pouvoir bénéficier d'une décharge spécifique pour penser la mise en place de certaines formations dans l'établissement ;
- la restitution de l'activité de l'action sociale et en particulier de l'assistante sociale qui présente la montée en puissance de l'action de la direction des ressources humaines et de l'action sociale.

La PRÉSIDENTE, après cette présentation, propose un échange.

Nicolas CHAIGNEAU souhaite revenir sur l'interprétation du graphique 4 de la page 13 qui montre l'évolution des contractuels et des titulaires. Il aimerait comprendre comment c'est analysé. À partir de 2016, pour les contractuels, il apparaît une nette réduction du poids des maquettes. Pour les titulaires, il est surprenant de constater que le point d'arrivée de tous les postes remis au concours en 2018 est plus bas que le point de départ en 2013. La tendance du cumul entre contractuels et titulaires est bien différente depuis 2016. Il serait intéressant de rapporter ce chiffre aux effectifs des étudiants.

Willy BEAUVALLLET répond que l'évolution des contractuels est liée à la prise en compte à l'insertion dans les effectifs des doctorants contractuels qui ont changé de définition. Pour les effectifs enseignants, le graphique donne une image de stabilisation peu révélatrice. Les évolutions peuvent être liées à des départs plus importants certaines années, comme les mutations ou les retraites qui demandent du temps pour être remplacées les années suivantes. Pour mieux comprendre l'évolution des taux d'encadrement et des effets de redéploiement internes au niveau des enseignants-chercheurs, il faut plutôt s'appuyer sur les tableaux qui circulent en même temps que la campagne d'emplois et qui présentent le calcul des taux d'encadrement par section CNU et par composante. Ces chiffres donnent des indications plus précises même si les chiffres restent relatifs qu'il faut prendre avec prudence en raison du décalage entre les calculs statistiques et l'appréhension concrète de la réalité.

Nicolas CHAIGNEAU pense qu'il doit être possible de compléter le calcul par un taux d'encadrement par étudiant qui donnerait une affirmation d'une nature différente.

Eddy MANAS souligne d'une part, que la page 32 indique bien le positionnement des collègues en BAP G par campus, modifié suite au vote fait en Comité Technique mais il n'apparaît pas dans les éléments du bilan social 2018 du document du CT. D'autre part, il souhaiterait savoir comment se justifie l'augmentation du nombre de contractuels en 2018 en catégories C et A alors que le contexte s'inscrit dans un processus de réduction du nombre de contractuels (réf. tableau page 25).

Vincent FABRE répond que sur la répartition entre titulaires et les non-titulaires, les non-titulaires sont prédominants. Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de titulaires, la tendance a été très favorable sur l'amélioration du ratio titulaires sur non-titulaires. La campagne de recrutement BIATSS a été importante en 2018 comme en 2019. Que des titulaires ne peuvent pas être recrutés parce que le vivier n'est pas infini. À long terme, l'effet va être assez net.

Irène GAZEL ajoute que le nombre de contractuels risque d'augmenter encore car les recrutements en contractuels mensuels de personnes auparavant vacataires vont apparaître à présent dans le tableau, ce qui n'était pas le cas auparavant. En réalité, il s'agit bien de déprécarisation car le statut de vacataire passe maintenant à celui d'un contractuel mensuel.

Eddy MANAS n'est pas d'accord avec le chiffre annoncé du taux de personnes en situation de handicap, par filières. Des écarts de catégories ont très certainement glissé (page 38).

Irène GAZEL propose de faire vérifier ces données.

Pascal CORNET souhaite revenir sur les tableaux 19 et 20. Dans les intitulés respectifs des deux documents « Les effectifs BIATSS par corps catégorie, genre et campus ». Ces indications confondent les fonctions emplois et des catégories alors qu'elles n'ont pas la même signification. Cette discordance donne une lecture globale faussée de la localisation géographique de campus. Par exemple, les deux postes d'administrateurs de AENES sont implantés à BDR contrairement à ce qui est mentionné et la directrice de service est classée en attachée classée hors classe alors qu'elle devrait être catégorisée en DDS. Les attachés n'existent plus depuis 2017 puisqu'ils ont été fondus dans le corps des attachés de l'administration de l'État et devraient être mentionnés en AAE. L'Agent comptable comme le Directeur général des services sont des emplois fonctionnels et non un corps ou une catégorie.

Vincent FABRE répond que son poste de DGS ne rentre dans aucune case, ni même de celle d'administrateur AENESR qui représente un emploi fonctionnel et ne fait pas partie du corps des administrateurs civils.

Pascal CORNET confirme que les postes de DGS en Université, ancien titre de SGPEs, sont inscrits dans le cadre des Administrateurs de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou AENESR et sur un emploi fonctionnel de Directeur général des Services.

Vincent FABRE soutient que le poste d'Administrateur de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est le nom d'un emploi fonctionnel et pas un grade de la fonction publique par ailleurs. Son poste ne rentre donc pas dans ce cadre-là.

Pascal CORNET maintient pour reprendre le point portant sur son observation des erreurs de catégorie, qu'un grade d'attaché d'administration hors classe comprend aussi des personnels qui sont sur des postes fonctionnels d'Administrateurs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La PRÉSIDENTE suggère une révision de ces points afin de clarifier précisément les intitulés du document.

Willy BEAUVALLET propose de retravailler sur ces intitulés dans la perspective du prochain bilan social pour éviter de reproduire certaines erreurs dans les dénominations.

La PRÉSIDENTE soumet au vote le bilan social 2018.

Le bilan social 2018 est approuvé à l'unanimité par 19 voix pour.

Pascal CORNET soulève le problème de l'employabilité des personnes reconnues RQTH et de l'incidence des risques inhérents pour l'établissement vis-à-vis de l'évolution de la réforme de la fonction publique. Jusqu'à présent, un allègement des pénalités financières pour l'établissement était possible par la contractualisation avec des établissements qui employaient eux-mêmes des personnes RQTH ou qui œuvraient dans des missions qui favorisaient l'employabilité de telles personnes.

Irène GAZEL signale que le décret d'application qui va bientôt sortir va produire un changement majeur dans la construction du bilan social. En effet, à partir de 2021, il n'y aura plus qu'un bilan social unique, ce qui engendrera des modifications puisqu'il devra reprendre un certain nombre de données. Par ailleurs, les modalités de calcul pour la pénalité financière liée au taux de travailleurs handicapés devraient changer. Elles tiendront compte désormais des recrutements et des contrats passés avec les entreprises ce qui fera potentiellement diminuer la pénalité financière en fonction du pourcentage atteint après calcul. Le mécanisme de « bonification » s'appliquerait ainsi pour des recrutements seniors en RQTH (donc âgés de plus de 50 ans).

3/ Bilan des contrats étudiants conclus en application de l'art. D. 811-1 du Code de l'éducation.

Irène GAZEL attire l'attention sur le fait que ce bilan, qui fait suite au premier bilan, représente une photographie des contrats étudiants réalisés en 2018-2019 comme l'impose la législation mais qu'il intègre d'autres contrats étudiants comme ceux des doctorants pour les vacances ou ceux de contrats mensuels de vacation administratifs d'étudiants qui travaillent en dehors de Lyon 2 pour Lyon 2.

Eddy MANAS demande si les étudiants viennent de Lyon 3, l'ENS ou de Grenoble. L'incidence géographique serait intéressante à connaître afin de pouvoir corrélérer la zone géographique avec le niveau d'études.

Irène GAZEL répond qu'elle étudiera ce point pour pouvoir le présenter les prochaines années.

Norbert LANDON s'interroge sur la typologie des étudiants en se demandant, d'une part, si l'université a des obligations qui expliqueraient le nombre relativement élevé de boursiers par rapport aux non-boursiers et, d'autre part, si les bourses sont complètes ou partielles.

Irène GAZEL répond que dans le cadre des recrutements sur les contrats étudiants, il est prévu, comme critère d'attribution de la bourse, de privilégier la situation sociale, dans la mesure où les compétences par rapport au poste proposé, répondent aux obligations attendues par le service.

Norbert LANDON pense que cette nouvelle application rentre bien en écho avec l'actualité et le niveau des bourses mais dans le cadre de la réussite des étudiants, il faut y voir un intérêt en fonction de leur travail dans tel ou tel secteur de l'université. Il pense qu'il n'existe aucune logique à se plier à ces recrutements boursiers que l'État impose qui ne sont pas favorables à la réussite des étudiants.

La PRÉSIDENTE reconnaît que le critère boursier, non-boursier n'est pas complètement satisfaisant, compte tenu des différents niveaux de bourses et des situations sociales. La dernière étude réalisée sur les conditions de vie des étudiants à Lyon 2 a pu mettre en avant que 46% des étudiants travaillaient pour payer leurs études dont la moitié travaillait régulièrement dans l'année et non pas seulement pendant les vacances. Seulement 43% de ceux qui ne bénéficient pas d'aide familiale ont une bourse. De nombreux étudiants doivent donc travailler à temps plein ou quasiment pendant leurs études. Pour la prochaine accréditation, il faudra tenir compte de ce nombre d'heures de travail par semaine qui sont souvent difficilement compatibles avec les emplois du temps des étudiants. Pour faire en sorte que les étudiants qui ont une activité en parallèle de leurs études soient le moins en difficulté possible, une prochaine enquête portera sur le rythme des étudiants qui travaillent, pour avoir davantage de données sur la répartition des heures de travail dans la semaine.

4/ Approbation de la campagne d'emplois

La PRÉSIDENTE signale que la note a été transmise aux membres du CT.

Willy BEAUVALLLET indique que jusqu'à présent, les deux précédentes campagnes d'emplois ont mis l'accent sur deux aspects. Elles ont permis, d'une part, d'améliorer la situation de déprécarisation qui touche les personnels BIATSS en leur offrant la possibilité de passer par l'ouverture de concours ou par l'augmentation de leurs quotités de travail et, d'autre part, elles ont été axées sur le renforcement des équipes administratives et techniques aussi bien dans les services centraux que dans les composantes. Ces deux dernières années, le volet enseignant consistait essentiellement à tenter d'opérer des phénomènes de redéploiement interne pour tenir compte des critères associés au taux d'encadrement et renforcer les équilibres au sein de l'établissement. Cette année, à l'inverse, la priorité a plutôt été portée sur la densification des effectifs des enseignants, tout en tenant compte du taux d'encadrement, de recherche ou de problématiques spécifiques liées aux disciplines rares ou linguistiques. À l'inverse, pour les personnels BIATSS, la campagne met plutôt en exergue un redéploiement interne et une stabilisation des effectifs tout en maintenant une politique de déprécarisation avec l'accès aux concours dans les trois

catégories et la poursuite d'augmentation de quotités.

In fine, la campagne pour les enseignants se solde par une augmentation nette des effectifs d'enseignants-chercheurs, par la création d'un poste de second degré et de deux postes de PAST.

Norbert LANDON trouve gênant de voter cette campagne d'emplois qui a fatalement une incidence sur le vote du budget initial de 2020 puisqu'elle intègre l'augmentation de cette masse salariale sur du long terme. Le plafond d'emplois risque d'aller au-delà du seuil limite. Il souhaiterait un éclaircissement de la lecture des indicateurs reliés au taux d'encadrement par secteur CNU et des indicateurs par UFR. Ceux-ci ne sont pas précis et mériteraient d'être déclinés par chaque directeur de composante à l'échelle de son UFR pour avoir un taux orienté sur les départements. Il a en effet pu constater que dans son UFR, du personnel était en sous-service pour un volume assez conséquent d'heures, représentant plus d'un ETP et que cette situation est scandaleuse. Il demande également d'autres éclaircissements sur les besoins pédagogiques. Il faut souhaiter que ces besoins concernent les maquettes et non pas uniquement les décharges pour congés divers et variés octroyés aux collègues de façon très généreuse qui ne sont pas tracés et qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des tâches du référentiel. Il salue cependant l'effort qui a été engagé cette année sur le nombre d'indicateurs.

La PRÉSIDENTE tient à préciser qu'habituellement la campagne d'emplois est votée en Conseil d'Administration au mois d'octobre mais qu'elle a été retardée cette année car elle devait être votée auparavant dans plusieurs instances. Le Comité Technique a émis un avis favorable avec 4 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions. Le Conseil académique s'est prononcé favorablement à l'unanimité, uniquement sur la partie enseignants, enseignants-chercheurs.

Concernant la proportion de la masse salariale intégrée dans le budget, le niveau reste tout à fait conforme à ce qui était prévu au Budget initial.

Le calcul est bien basé sur le taux d'encadrement par section et par composante et l'enjeu était de poursuivre un rééquilibrage entre composantes. Certaines composantes ont fortement contribué à ce rééquilibrage. Les postes qui n'ont pas été renouvelés dans certaines sections depuis quelques années ont permis de recruter dans d'autres disciplines et ainsi de renforcer les taux d'encadrement dans d'autres sections qui en avaient davantage besoin. Il ne faut cependant pas oublier de continuer à préserver des disciplines ou des spécialités très pointues qui font parfois partie des spécificités de l'établissement dans lesquelles les enseignements sont rares mais qui contribuent au dynamisme de la recherche. Toutes ces exigences doivent être tenues ensemble. Les dialogues de gestion ont été particulièrement riches en échanges cette année avec les composantes qui ont vraiment joué le jeu de la hiérarchisation des demandes de postes pour la campagne d'emplois. Ce sont elles qui sont le plus à même de voir où se situent les besoins pédagogiques en lien avec les laboratoires et il faut saluer leur contribution qui a permis de bien cerner les besoins de recrutements.

Irène GAZEL précise que le service des ressources humaines transmet chaque année la liste précise des enseignants en sous-service aux composantes. L'un des objectifs des outils de pilotage est de les utiliser en dossiers partagés avec les composantes pour pouvoir être sur les mêmes données. Concernant les moyens, elle précise à Monsieur LANDON qu'ils concernent bien les maquettes.

Nicolas CHAIGNEAU fait observer que des informations du tableau ressortent un peu différemment lorsque le total des heures des TD en sous-service pour une composante est comparé au nombre d'enseignants en sous-services. Ce phénomène s'explique par l'ampleur des sous-services qui s'avère très différente selon les statuts et la variabilité des heures des ATER. Suivant les cas et les composantes, les dimensions des sous-services sont très divergentes. Il peut y avoir un surencadrement disciplinaire ou parfois juste des petits ajustements de sous-services de quelques heures rattrapées les années suivantes.

La PRÉSIDENTE est consciente que les données apportées aux administrateurs pourraient être encore plus fines. Elles doivent tenir compte bien sûr des différences de situations qui viennent d'être évoquées.

Norbert LANDON pense que le logiciel OSE est en mesure de fournir l'extraction de tous types d'activité et de les mettre en lien avec le CNU s'il est choisi comme indicateur d'entrée. Il peut permettre d'affiner sans trop de difficultés ce tableau partagé et d'apporter une meilleure cartographie des postes. Il est étonné de voir apparaître dans le tableau l'affectation d'un PRAG en philosophie pour un besoin de 18 heures alors que ce n'est pas enseignant-chercheur, il demande donc s'il s'agit d'une erreur.

La PRÉSIDENTE répond que certaines spécialités ne correspondent pas toujours aux sections CNU. Cette personne travaille à l'ISPEF et même si les besoins en philosophie sont peu nombreux à Lyon 2, la matière est clairement inscrite dans certains cursus. Certains cas d'enseignants sont difficiles à ranger dans les sections de CNU qui fonctionnent bien pour les enseignants-chercheurs mais qui ne fonctionnent pas aussi bien pour les enseignants du secondaire.

Eddy MANAS souhaite revenir sur la forme du tableau de synthèse de concours BIATSS. L'objet pour les catégories A et B indique : « titularisation agent contractuel » ce qui laisse sous-entendre que par défaut, cet agent sera contractuel puis titulaire, quel que soit le concours qu'il passera. La terminologie utilisée n'est pas appropriée et mérite une correction.

Suite à une demande répétée de son organisation syndicale, le document des besoins exprimés pour la campagne des emplois BIATSS pour les différents services nécessite quelques éclaircissements. En effet, ses collègues du CT regrettent que ce document-là n'ait pas été présenté au CT pour la seule raison qu'il était difficile de le fournir alors que le CA a pu l'obtenir facilement. Il ajoute que de réels écarts existent entre le tableau de synthèse de la campagne d'emplois et les besoins exprimés qui sont validés et censés apparaître dans le tableau des concours. Pour exemple, six catégories A sont proposées en concours alors que le tableau de synthèse en soumet deux. Idem pour les catégories B au nombre de cinq en concours alors que l'on en trouve trois dans le tableau de synthèse. Le même cas se produit pour les catégories C dont 10 sont proposées alors que 8 ou 9 sont inscrites dans le tableau de synthèse. Le syndicat a déjà exposé sa position de vote contre la campagne d'emplois BIATSS par rapport à ces éléments. Depuis l'année dernière et cette année, les dispositions qui ont été prises pour la réduction de la précarité, qui reste un sujet important à prendre en considération, empêchent toute possibilité d'ouvrir des postes de catégories A+, A et B aux collègues qui sont déjà en catégories A-, B et C. Des postes sont ouverts pour des contractuels mais les titulaires qui pourraient espérer passer un concours à Lyon 2 se voient refuser la catégorie B au profit d'une titularisation d'agents contractuels. Les demandes de postes sont validées au mouvement par la place de l'emploi public ou par différents procédés de mutation mais en fait, cette politique d'emplois établie par les Ressources Humaines, en place depuis l'année dernière et en lien avec la délibération du CA, est complètement défavorable aux personnels BIATSS titulaires dans l'établissement. Elle les prive d'une quelconque opportunité d'évolution de carrière, ne rentre pas dans la définition des critères de bien-être au travail et ne favorise pas l'attractivité. Les personnels BIATSS ont l'impression que leur travail n'est pas bien pris en compte pour ce qu'il est. Certains exemples sont parlants. La gestion intégrée qui a été installée il y a trois ans, avait pour perspective la montée en compétence et en carrière des agents de la DRH en privilégiant l'ouverture de futurs concours et les créations de postes. Depuis trois ans, aucun poste en catégorie B en DRH pour les contractuels ou titulaires de catégorie C qui font aujourd'hui de la gestion intégrée, qu'ils considèrent comme complexe de par la variété des connaissances, les contraintes calendaires ou les pressions psychologiques. Sur ces services-là, les postes ne sont pas ouverts parce que la plupart de ceux-ci sont réservés à des postes d'experts recrutés à l'extérieur par le portail de l'emploi public. C'est également en lien avec la délibération du CA qui permet la mise en place de primes discrétionnaires pour les cadres venant de l'extérieur à l'établissement. Cette politique met en évidence le choix des collègues de ne pas rester dans l'établissement parce qu'ils n'ont aucune visibilité sur l'évolution de leur carrière à Lyon 2. Un autre exemple est tout à fait significatif : l'année dernière, beaucoup de postes ont été ouverts à la BIEP pour soi-disant laisser l'avantage de recruter du personnel plus tôt. Cependant, quand tous ces recrutements tombent sur le même service de RH, mais ne permettent pas de renforcer ce service, il est impensable de faire croire aux administrateurs que tous ces postes issus du mouvement de la BIEP seront en place avant les obtentions de concours. La présente campagne d'emplois ne le permet pas non plus. Il espère qu'un message positif de la direction pourra être rapidement entendu pour rassurer les collègues non contractuels qui espèrent faire évoluer leur carrière au sein de l'établissement grâce à l'ouverture de concours. Il s'interroge sur le devenir des futures campagnes.

Irène GAZEL précise que cette année, au vu du nombre important de contractuels de catégorie C intéressés par le concours, il a été ouvert plus de concours que de demandes formulées. Chaque année, le volant de personnes en catégories B et C est plus important, en raison des des départs annuels de mutation ou de retraite. L'arrivée par concours permet ainsi, au moment de la rentrée universitaire, de pallier les départs avec des affectations de concours plus rapides.

Concernant le service recrutement, une réflexion sur le déroulement de la prochaine campagne BIATSS a été menée. Étant moins ambitieuse et en regard des recrutements sur les deux dernières années, il est utile de se poser la question de savoir si c'est le bon moment de renforcer ce service RH. La cartographie de l'évolution et des déroulés de carrière doit être plus objective en faisant en sorte que certains services ne soient pas plus privilégiés que d'autres par des perspectives de développement de carrières plus rapides. Il faut bien sûr que cette réflexion tienne compte de l'évolution de la technicité dans les fonctions exercées, qui est demandée et réelle en prévoyant une mise en place d'outils performants. Pour activer ce manque de réactivité, le sujet de l'évolution de carrières en termes de projets professionnels pourrait être traité dans le cadre de la GPEC par l'établissement. Cela permettrait d'avoir une vision plus globale des besoins futurs de l'établissement en métiers et catégories sans pour autant oublier la prise en compte des personnes qualifiées qui sont dans des situations difficiles et qui menacent de partir à cause d'un turn-over trop important.

La PRÉSIDENTE réagit à l'affirmation selon laquelle il y aurait des primes discrétionnaires ou arbitraires. La complexité réside dans la difficulté à recruter sur certains postes pour lesquels les salaires sont en complet décalage par rapport aux salaires du marché. Soit on renonce à recruter soit on propose des primes qui permettent de pourvoir les postes dont l'université a besoin. Cette situation est insatisfaisante mais aucune autre solution n'a été trouvée pour répondre à cette difficulté.

Eddy MANAS pense que le terme « discrétionnaire » est parfaitement adapté parce qu'il est à la discrétion entre l'administration et l'agent. Personne ne sait, à part l'agent concerné, combien la personne a négocié en termes de montant de rémunération de prime. La construction d'une GPEC et l'accompagnement par la formation permettent, dans le cas de mutations, de garder un vivier en interne qui acceptera d'être payé comme les autres agents dans le cadre de la délibération votée au CA. Il est injuste d'entendre comme message que les collègues qui viennent de l'extérieur méritent de gagner plus parce que ceux qui sont à l'intérieur, quelles que soient leurs spécificités ou leurs technicités ne seront sans doute pas au niveau de gagner ce montant d'indemnité. En résumé, pour gagner plus, les agents n'ont qu'à chercher une place ailleurs, ce qui n'est pas représentatif d'une politique de management.

La PRÉSIDENTE répond qu'il n'est pas possible de recruter systématiquement en interne pour toutes les fonctions dans l'établissement, même en formant le personnel.

Olivier KOENIG approuve les améliorations mises en place pour les enseignants-chercheurs dans la nouvelle campagne d'emplois, et notamment l'intégration du calcul du taux d'encadrement mais se dit choqué par le manque de prise en compte de l'excellence. Certains collègues, excellents chercheurs, sont partis l'an dernier sur des postes de professeur dans d'autres établissements. Il est dommage que cette dimension d'excellence scientifique ne soit pas plus reconnue et de constater un appauvrissement dans ces postes d'enseignants-chercheurs qui fait perdre la belle image que les gens de l'extérieur se font de l'université Lyon 2.

La PRÉSIDENTE répond que la présidence s'attache à suivre autant que possible les priorités données par les composantes en lien avec les laboratoires. Chaque département doit exprimer ses besoins de porter telle ou telle discipline ou spécialité. Ainsi, ces besoins seront traités en priorité. Selon les composantes, la logique est différente. Certaines priorisent des postes qui ne sont pas des renouvellements mais plutôt des créations avec des profils différents des sortants. C'est dans le dialogue entre composantes et laboratoires de recherche qu'il est possible de mettre en avant plutôt ces postes que d'autres. Des maîtres de conférences partent parce qu'ils ne trouvent pas toujours un poste de professeur en interne. C'est une perte scientifique mais il faut espérer qu'ils veuillent revenir, motivés par l'attractivité de l'Université. Par ailleurs, le bilan des campagnes d'emplois permet de constater un

nombre important d'endo-recrutements, ce qui est une difficulté au regard des critères de qualité utilisés par les agences d'évaluation, qui mesurent la capacité des établissements à recruter à l'extérieur.

La PRÉSIDENTE soumet la campagne d'emplois à l'approbation.

La campagne d'emploi 2020 est approuvée à la majorité par 14 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Irène GAZEL annonce une demande de changement de section CNU pour l'un des postes invités.

La PRÉSIDENTE précise qu'en fait, l'IETL demande à inverser les sections de deux professeurs invités sur deux années distinctes.

Eddy MANAS tient à préciser qu'après le vote, si en Comité Technique il avait été validé de dissocier le vote avec un vote sur la campagne enseignante et un vote sur la campagne BIATSS, au nom de la FSU, il vote contre sur l'ensemble de la campagne. Si le vote avait été dissocié, le syndicat se serait abstenu sur la campagne enseignante.

La PRÉSIDENTE mentionne à ce sujet qu'elle avait refusé de dissocier les votes sur la campagne BIATSS et de la campagne enseignants-chercheurs puisque c'est une seule et même masse salariale.

Willy BEAUVALLET ajoute que si les campagnes d'emploi sont annuelles, elles peuvent aussi se penser de façon pluriannuelle. Celle de cette année dépend d'un équilibre car elle inclut les trois dernières campagnes précédentes qui se sont soldées *in fine* par une augmentation assez considérable des effectifs BIATSS et enseignants. Le regard global de ces campagnes implique de les voter dans leur ensemble.

Eddy MANAS approuve cette idée de regard global au vu des efforts mis sur la déprécarisation. Cependant, la faiblesse de la masse salariale de l'établissement n'a pas permis en même temps d'ouvrir l'équivalent du besoin sur un certain nombre de catégories C. Les missions données aux catégories A ont basculé en cascade et ont eu pour incidence d'augmenter la charge de travail d'un certain nombre de collègues. Ce constat n'est pas un reproche fait à l'équipe mais un problème de fond et c'est bien cette difficulté qui n'a pas permis d'apporter un vote favorable par le syndicat FSU à la campagne d'emplois BIATSS.

La PRÉSIDENTE confirme que si le budget était plus conséquent, les recrutements seraient plus nombreux dans bien des domaines au vu des nombreux besoins.

5/ Approbation des modalités et des conditions d'attribution des congés pour projet pédagogique

La PRÉSIDENTE rappelle que ces modalités ont déjà été soumises au vote l'année dernière. Le dispositif qui était alors un dispositif Lyon 2 est devenu national, obligeant à modifier les modalités et conditions d'attribution des congés pour projet pédagogique.

Norbert LANDON propose que les dispositifs d'allègement de service sur l'ensemble de l'année qui avaient été instaurés soient intégrés dans le calcul des volumes par un système de modulation, pour préserver le pilotage des congés.

La PRÉSIDENTE indique que certains départements et certaines composantes se trouvent en difficulté face au flux massif de collègues qui, la même année, demandent à profiter de ces dispositifs en demandant des CRCT ou des CPP. Cela va obliger à ouvrir des discussions pour s'accorder sur le roulement au sein des équipes pour les demandes de ce type-là. Les instances devront être vigilantes vis-à-vis de ce critère.

Irène GAZEL précise que dans le calcul de potentiel enseignants, les départs en CRCT et en CPP sont pris en compte. La seule difficulté réside au niveau du recrutement des enseignants-chercheurs qui ne

tient pas compte au moment de l'information que la campagne d'emplois est déjà faite. En revanche, il tient compte du recrutement d'ATER qui sert à pallier les absences.

Norbert LANDON pense qu'un suivi interannuel des congés permettrait de recenser les départements qui font de l'autorégulation. Ce critère pourrait servir d'éléments de pilotage pour la campagne d'emploi. Il faut donner aux composantes les outils qui permettent d'arbitrer sur une base de choix qui peuvent être discutés collectivement et qui peuvent aider à prendre les meilleures décisions.

La PRÉSIDENTE précise que le conseil de composantes connaît ses taux d'encadrement et les difficultés rencontrées de certaines disciplines au moment où il donne un avis sur les demandes de congés. Si les collègues demandent un CRCT ou un CPP tous en même temps la même année, cela bloquera la situation l'année suivante. Il n'est donc pas utile de multiplier les indicateurs d'autant plus que les équipes pédagogiques connaissent bien les situations sur le terrain. Justement parce que le taux d'encadrement est faible qu'elles profitent elles-mêmes de ces congés pour pouvoir respirer dans leur rythme de travail et faire baisser la pression qu'elles subissent. Un fort taux de pression dans une discipline pourrait être un argument aussi pour laisser les collègues avoir un temps spécifique consacré à la recherche.

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN ajoute que c'est d'autant plus vrai que les délégations, les demandes d'IUF ne passent plus devant les conseils de composantes. Ces trois cas, ajoutés aux demandes de CRCT ou CPP, représentent un volume d'heures considérable.

La PRÉSIDENTE soumet à l'approbation les modalités et les conditions d'attribution des congés pour projet pédagogique.

Les conditions et les modalités d'attribution des congés pour projets pédagogiques sont approuvées à l'unanimité par 19 voix pour.

6/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24/05/2019

Olivier KOENIG souhaite qu'une modification soit apportée à la page 17 du procès-verbal. En effet, il est indiqué qu'une ED est mise en place mais il n'est pas précisé de quelle ED il s'agit. Il faudrait donc préciser : « mise en place d'une ED de Neurosciences et Cognition ».

La PRÉSIDENTE soumet à l'approbation le procès-verbal du CA du 24 mai 2019.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 24 mai 2019 est approuvé à la majorité par 17 voix pour et 2 voix ne prenant pas part au vote.

7/ Approbation du budget initial 2020

La PRÉSIDENTE, en guise d'introduction, indique que le budget a été établi dans des conditions favorables au vu de la situation financière de l'établissement. L'année 2019 devrait se terminer dans cette même perspective avec un niveau de dépenses lié aux activités et aux projets portés par l'Université qui rejoint le niveau des recettes. Cette équivalence entre dépenses et recettes va permettre d'atteindre un rythme de croisière permettant de répondre autant que possible aux besoins de l'établissement dans la limite de ses ressources. Le fonds de roulement qui est actuellement beaucoup trop haut ne sera donc plus abondé excessivement grâce aux composantes et aux services qui ont su, au fil des années, se repositionner dans une logique de projets, au service de la qualité des missions de l'Université. Le renforcement des effectifs de certaines directions et services qui a été opéré au cours des trois dernières années, a permis d'accompagner ces projets et de les mener à bien. Ces éléments contribuent à revenir à une situation normale où l'Université ne sous-consomme pas malgré elle. Le budget 2020 peut donc être abordé en toute sérénité en prévoyant même une consommation de l'excédent de fonds de roulement sur les 3 années à venir au service des projets d'aménagement, de rénovation, de construction sur les campus dont les besoins sont nombreux.

Le budget 2020 s'inscrit dans le prolongement des budgets précédents avec une continuité des priorités à traiter et de nouveaux enjeux. Le débat d'orientation budgétaire, qui a donné lieu à la lettre de cadrage, a permis de mettre en avant l'expression des besoins et des projets des différentes composantes et services. Elles se traduisent par le soutien fort à la recherche, à la valorisation et à la diffusion des savoirs par le biais de nouveaux dispositifs et par le renfort de la dotation pour dynamiser les projets de laboratoires. Les dispositifs pédagogiques vont permettre de renforcer la formation sur du long terme. Certaines initiatives seront financées par des enveloppes spécifiques du ministère, issues de la loi ORE. Des dialogues stratégiques de gestion vont par ailleurs se mettre en place très prochainement avec le rectorat. Ils permettront de porter de nouveaux projets pour l'université. Les efforts menés par l'établissement vont permettre de renforcer un certain nombre de filières et de dispositifs d'accompagnement des étudiants.

Le budget soutient également des dispositifs en lien avec les conditions de vie et la santé des étudiants dont certains projets vont entrer en 2020 en année pleine. Le budget prévoit également des bourses d'établissement dédiées à la mobilité internationale.

Dans le cadre des efforts d'investissement faits par l'établissement, certains seront réalisés en 2020 comme la bibliothèque universitaire provisoire dans le cadre du projet de Learning center et la Maison des sports. Des dépenses sont également engagées pour d'autres projets à plus long terme et qui se prolongeront sur les exercices suivants. Les projets en cours se poursuivront en 2020 comme l'équipement des salles de cours, des amphithéâtres, des bureaux et l'équipement informatique des enseignants-chercheurs.

Le dernier point du préambule concerne le soutien apporté aux services, aux composantes et aux laboratoires. Le budget des composantes a été renforcé au regard des demandes présentées et discutées en dialogue de gestion, sans oublier les moyens humains qui ont aussi été pris en compte par la campagne d'emplois.

Bernard BAUDRY, Vice-président en charge des ressources budgétaires, rappelle le contexte dans lequel ce budget a été construit en se référant au tableau 6 qui indique la situation patrimoniale. La comptabilité générale laisse apparaître des excédents importants sur 2017 et 2018 (+ de 5 millions d'euros). L'équipe déploie une politique volontariste d'augmentation des dépenses en masse salariale (de 2017 à 2019 = + 7 %) et en fonctionnement (de 2017 à 2019 = + 40 %). En 2019, le budget initial a été voté sur une base de + 600 000 euros d'excédent qui devrait aboutir à un résultat équilibré à zéro en fin d'année, conformément à ce qui était prévu. L'établissement a donc utilisé une marge de manœuvre sous-utilisée au cours de ces dernières années.

Vu la hausse des charges précédentes qui ont remis les dépenses au niveau des recettes structurelles, 2020 rentrera dans une nouvelle phase d'équilibre global du budget. En effet, il est prévu une stabilisation des charges de fonctionnement et une légère hausse dans le compte des charges du personnel, générée par la campagne d'emplois. Le ratio de taux de rigidité des dépenses (personnel vs. produits encaissables = 83,1 %) devrait être maintenu. Ce résultat permettra de vivre avec un niveau de dépenses non négligeable en fonctionnement et en masse salariale.

Des investissements très conséquents sont prévus en 2020, à hauteur de 21 millions d'euros avec les travaux du Learning center (aboutissement en 2021), la refonte de la signalétique, la bibliothèque provisoire, les travaux de rénovation et la poursuite du renouvellement du matériel informatique au service DSI, sachant que les ressources propres ne permettront pas d'absorber ces investissements. Lors de la deuxième année, le prélèvement du fonds de roulement qui s'élève à plus de 40 millions d'euros sera poursuivi pour arriver à 24,8 millions d'euros. Il tiendra compte du seuil de vigilance de fonctionnement limité à 30 jours.

Le résultat budgétaire général constitué par les encaissements, décaissements et la trésorerie, arriverait en 2020 à un niveau de 37 millions d'euros avec 95 jours de fonctionnement, sachant que le seuil de vigilance est de 30 jours. Le budget 2020 se résume à un niveau de dépenses élevé qui correspond aux recettes et aux investissements liés au fonds de roulement.

Yannick MANACH indique que les tableaux relatifs aux autorisations d'emploi, autorisations

budgétaires, à l'équilibre financier, à la situation patrimoniale, aux opérations pluriannuelles sont soumis au vote, les autres sont présentés en information. Les autorisations d'emplois 2020 du tableau 1 sont à 1 827 ETP travaillés avec 1 555 sous plafond d'État et 272 emplois financés sur ressources de l'établissement. Au titre de la masse salariale 2020, il fait état de 1 792 ETP travaillés annuels inscrits au budget 2020.

Le tableau 2 présenté dans l'annexe 2, également soumis au vote, concerne les autorisations budgétaires. Les autorisations d'engagement sont projetées à une hauteur de plus de 191 millions d'euros pour l'année 2020, en augmentation de 30 millions d'euros par rapport au BI de 2019. Les crédits de paiement sont projetés à une hauteur de 162 millions d'euros, en nette évolution par rapport au compte financier de 2018 (+ 22,8%). Les répartitions des masses rapprochées à la projection entre le budget à venir et le compte financier réalisé de 2018, laissent apparaître une part d'investissement en deux ans qui a radicalement changé la répartition des crédits de paiement. La masse du personnel qui s'élève à 121 millions d'euros est en augmentation de 1% par rapport au BI 2019. Le fonctionnement est stable (+ 0,6 % soit 0,1 million d'euros) et l'investissement est en nette augmentation avec 7 millions d'euros par rapport au budget réalisé et 17 millions d'euros par rapport au compte financier 2018.

Le tableau 2 permet d'avoir une approche en encaissements qui s'élèvent au titre du budget 2020 à 149 millions d'euros en légère augmentation par rapport au BI (1 million d'euros) et un peu plus conséquente par rapport au compte financier 2018 (8 millions d'euros). Les deux répartitions des recettes d'investissement entre l'image projetée sur 2020 et celle qui a été réalisée montrent que la part de SCSP (subvention pour charges de service public) diminue en 2020 du fait de l'augmentation de la part de recettes d'investissement qui s'élèvent à 4,7 millions d'euros. Celles-ci comprennent les recettes de la Métropole pour 600 000 euros, celles de la Région pour 1 million d'euros et celles de l'État pour 3 millions d'euros (essentiellement le Learning centre). La subvention pour charges de service public est maintenue avec une légère augmentation à 0,6 million d'euros par rapport au BI 2019. Les ressources propres comprennent la formation, la recherche et les autres ressources, comme les mises à disposition de personnel ou de locaux. Par rapport au BI de 2019, elles sont remontées légèrement à 0,7 million d'euros.

Le tableau 4 exprime l'équilibre financier des flux hors budget (TVA = 80 000 euros, bourses et aides = 414 000 euros). Le solde budgétaire s'élève donc à - 12,9 millions d'euros. Les opérations pour le compte de tiers qui correspondent à la TVA + bourses et études hors budget sont équilibrées (= 494 000 euros) entraînant un prélèvement sur la trésorerie de 12 millions d'euros pour financer les investissements.

Xavier EYMARD, l'Agent comptable, présente l'articulation de la projection prévisionnelle de 2020. Elle est avant tout basée sur un résultat prévisionnel équilibré à 5 308 euros. Son calcul comptable s'explique par le retrait des charges sur tous les produits. Ce résultat va ensuite se soustraire de toutes les opérations comptables qui ne génèrent ni des décaissements, ni des encaissements. Il s'en trouve donc nettement amélioré et laisse apparaître une capacité d'autofinancement qui s'élève à 3,7 millions. Toutes ces opérations qui regroupent les jeux d'amortissement, les cotations et quotes-parts des subventions d'investissement représentent l'enrichissement ou l'appauvrissement monétaire de l'établissement par des jeux d'écritures comptables. Ce résultat prévisionnel de 3,7 millions d'euros, permet donc de présenter aux administrateurs une vision claire de l'enrichissement du fonctionnement courant de l'établissement à fin 2020. Cette masse va aussi servir à financer les dépenses d'investissement sur une base prévisionnelle de 21,4 millions d'euros pour 2020. Les ressources de la CAF (3,7 millions) et les recettes d'investissement de l'État et de la Région venant en contrepartie, vont appauvrir le résultat. En effet, les dépenses réalisées sans recettes vont mobiliser le fonds de roulement et le faire varier à hauteur de 12,9 millions. Le niveau prévisionnel à fin 2020 s'élève donc à 36,9 millions en trésorerie et à 24,8 millions en fonds de roulement. Avant d'avancer plus loin, il est nécessaire de préciser ce que représente concrètement le fonds de roulement :

- Le fonds de roulement s'analyse par rapport à la trésorerie qui représente les fonds placés en banque. Pour partir de la trésorerie et aboutir au fonds de roulement il faut ajouter la valeur du stock, sur l'argent pris sur le compte en banque. Tout ce qui est dû à l'établissement est ensuite ajouté à ce montant (dettes de personnes ou de services, par exemple, les fournisseurs) et tout ce que doit l'Université sera retranché (par exemple, les reliquats de subventions non utilisés à rembourser). Ce sont ces opérations de grandes masses articulées à la trésorerie qui forment le fonds de roulement et représentent la marge de manœuvre financière de l'établissement.

Pour positionner ce fonds de roulement prévisionnel de 24,8 millions d'euros par rapport aux préconisations ministérielles, il faut calculer le nombre de jours pendant lequel l'établissement peut tourner en toute autonomie avec le fonds de roulement et voir s'il couvre les charges courantes de fonctionnement (hors amortissements et investissements), la valeur cible étant de 30 jours. L'outil ministériel permet de dire qu'à ce jour, l'Université Lyon 2 se situe avec un fonds de roulement le plus important de toutes les universités LSH de France sur 2017 et 2018 et en prévisionnel 2019. Ce qui prouve que le lissage de l'utilisation du fonds de roulement qui est engagé par la direction est une stratégie qui fonctionne plutôt bien. Cependant, si les financeurs estiment que l'Université dégage trop de fonds de roulement, ils peuvent faire une coupe dans la subvention pour charges de service public.

- Le fonds de roulement immédiatement disponible se compose des créances. Si celles-ci ne sont pas récupérables, il va falloir les retraiter par l'intermédiaire du fonds de roulement en lui enlevant toutes les provisions pour risques et charges, les créances supérieures à deux ans et les créances douteuses. Ainsi, il faut analyser tous les investissements prévus à horizon 2022 ou au-delà qui sont autofinancés sur le fonds de roulement et qui gênent le fonds de roulement. Pour 2020, il est heureux de constater que la soutenabilité du budget de l'Université est solide comptablement, confirmée par de bons indicateurs.

Yannick MANACH poursuit avec le tableau 9 soumis au vote relatif aux opérations pluriannuelles. Elles concernent le Projet Pluriannuel d'Investissement (PPI), les contrats de recherche et les conventions internationales.

Le PPI s'élève à 18,5 millions d'euros et comprend le plan campus pour 2,5 millions d'euros, le Learning centre pour 8 millions d'euros, les projets de signalétique, la bibliothèque universitaire provisoire pour 3 millions d'euros et le remplacement du parc informatique audiovisuel pour 1 million d'euros. En deux ans, l'évolution de la part prise par le PPI est conséquente entre la projection 2020 et le compte financier 2018 alors que les montants de contrats de recherche et conventions internationales stagnent.

Les résultats prévisionnels sont équilibrés à un niveau proche de zéro. La capacité d'autofinancement s'élève à 3,8 millions d'euros, le fonds de roulement affleure les 25 millions d'euros soit 65 jours de fonctionnement et la trésorerie s'élève à 37 millions d'euros soit 95 jours de fonctionnement. Une attention plus particulière dans les années à venir sera demandée quant au taux de rigidité des dépenses, qui atteint 83%. Les parts de ressources propres de l'établissement à 17 % sont en évolution positive et propices au développement de sa capacité. L'autofinancement de l'investissement est à 17,5%.

Monica MARTINAT remercie les interventions, dont celle de l'agent comptable, qui ont clairement expliqué les différents points du budget initial 2020. Cependant, elle souhaiterait connaître la raison pour laquelle l'idée d'avoir un fonds de roulement élevé peut être gênante.

Xavier EYMARD explique qu'il faut regarder les motifs qui font varier le fonds de roulement de l'établissement d'année en année. Si les financeurs constatent que l'Université Lyon 2 utilise des marges de manœuvre trop importantes sur ses dépenses de fonctionnement courant par rapport à son nombre d'étudiants, ils pourraient intervenir en réduisant ou en coupant la subvention pour charges de service public. À ce jour, l'analyse comptable ne montre pas une surdotation par rapport à cette subvention, elle en est même très loin.

La PRÉSIDENTE précise que lorsque le fonds de roulement est alimenté de manière non maîtrisée, cela représente une vraie difficulté. Généralement, s'il est abondé pendant plusieurs années, c'est qu'il sert de réserve pour des projets d'investissement qui échoiront dans les années futures. Or, pour le cas de l'Université Lyon 2, depuis 2013, l'abondement du fonds de roulement n'a pas été choisi, ni voulu par l'établissement. Celui-ci a plutôt économisé malgré lui, en raison d'un défaut de pilotage, si bien qu'il a amassé un fonds de roulement qui a augmenté progressivement d'année en année alors qu'il n'était pas prévu qu'il le soit de cette manière. Le budget n'étant pas totalement consommé, les rapporteurs de la Cour des comptes ont donc retenu que la dotation pour charges de service public de l'Université Lyon 2 était trop élevée. Cette conclusion risque donc de pénaliser l'établissement qui a grandement besoin de cette subvention pour développer davantage un certain nombre d'activités ou pour

améliorer les conditions d'accueil des étudiants. Ce problème d'abondement du fonds de roulement a été identifié assez tôt et c'est la raison pour laquelle, dès le début du mandat en 2016, il avait été proposé aux composantes et aux services, de présenter leurs projets car ils pouvaient être financés sur les ressources non utilisées. Cependant, dans l'établissement, certains services de composantes se censuraient et ne proposaient plus de projets avec la conviction que l'Université n'avait pas les moyens de les financer. Le manque d'effectifs dans certains services comme à la DSI ou la DIMMO ont également empêché de mener à bien des projets d'équipements ou de rénovation. Pour combler ce manque, le renforcement de ces services a été mis en place dans un premier temps pour permettre d'enclencher ensuite toute une série de projets en vue d'améliorer les conditions d'études et de travail sur les campus. L'université devrait en 2020 mieux consommer son budget et commencer à utiliser ce fonds de roulement à bon escient.

Nicolas CHAIGNEAU revient sur ce qui a été évoqué par Monsieur EYMARD, qui a rappelé que ce fonds de roulement procédait également des créances détenues vis-à-vis de l'extérieur. Il ne faut pas rester sur la conviction que la raison de l'accumulation de ce fonds de roulement est due à une volonté de l'Université de faire des économies sur le fonctionnement mais se tourner vers une autre lecture en analysant structurellement le fonds de roulement pour essayer de comprendre la tendance à long terme de son accroissement. En choisissant des projets de dépenses qui sont liés au fonds de roulement et qui sont ponctionnés, il faut aussi s'assurer qu'à long terme, ils aient une forme de compatibilité avec les ressources passées de l'accroissement du fonds de roulement. D'un côté, la Cour des comptes reproche à l'Université d'avoir un fonds de roulement trop élevé, et paradoxalement, elle demande d'autre part, de réduire encore les coûts horaires des formations. Cette situation dont l'établissement n'est pas vraiment responsable, laisse penser que l'Université est riche en fonds de roulement et qu'elle peut subvenir à la réalisation de projets d'investissement. Il se demande comment la faire mieux admettre par le corps social.

Xavier EYMARD répond que la structuration du fonds de roulement n'est pas basée sur un prévisionnel de créances mais sur des pourcentages. Si les créances évoluent de façon exponentielle, c'est qu'un problème est existant. Dans le cas présent, les créances ont un niveau faible et ne structurent pas anormalement le fonds de roulement.

Monica MARTINAT demande quelle peut être la marge de politique de gestion des jours d'autonomie avec laquelle l'Université peut fonctionner.

Xavier EYMARD répond que tous les indicateurs sont basés sur des niveaux prudentiels. L'Université est capable de tourner sur un seuil de 30 jours, c'est-à-dire sur un mois, sans aucun paiement et aucune recette. Sur une projection à trois ou quatre mois, on atteint des seuils déraisonnables pour les financeurs. Cette recette n'a pas été mise de côté par l'Université, c'est l'État qui a donné une subvention et qui a fait cumuler les fonds de roulement. C'est la raison pour laquelle l'État, par prudence, demande à l'Université de fonctionner sur un mois.

Monica MARTINAT demande s'il est envisageable de descendre un peu en dessous de cette marge de 30 jours.

Xavier EYMARD pense que pour un projet spécifique structuré sur une année, il est possible de descendre ce seuil à 15 jours mais il faut réussir à manœuvrer une bonne stratégie dans l'utilisation de ce fonds de roulement. Comme il l'a déjà dit, l'Université n'a jamais eu la volonté d'augmenter son fonds de roulement mais plutôt de le maîtriser en équilibrant son budget et en développant des projets pluriannuels.

Monica MARTINAT considère que le pilotage du fonds de roulement est le fondement du problème.

Xavier EYMARD explique que le budget intègre le programme pluriannuel d'investissement qui prévoit au-delà de 2020 les investissements les plus importants qui vont être réalisés dans l'établissement. Ces projets vont consommer le fonds de roulement et vont abaisser petit à petit son

niveau.

Monica MARTINAT prétend que cet argent n'est pas disponible parce que ces projets sont déjà engagés et que la marge de manœuvre est donc faible.

Yannick MANACH rappelle que le fonds de roulement n'est pas basé sur le fonctionnement courant d'activités, de formations et de recherche de l'Université.

Xavier EYMARD précise que dépenser sans recette n'est possible que pour de l'investissement.

La PRÉSIDENTE souligne que le ministère a indiqué qu'il était possible, seulement ponctuellement, de faire du prélèvement sur fonds de roulement pour du fonctionnement ou pour de la masse salariale à condition que le projet soit prévu sur l'exercice en cours. Dans le cas présent, les actions sont davantage pluriannuelles.

Norbert LANDON pense que la situation du fonds de roulement repose plus sur une question technique que politique. Il exprime clairement son opposition à voter le budget présenté car il n'accepte pas que la Cour des comptes donne des conseils pour piloter l'établissement alors que c'est le Conseil d'Administration qui est l'administrateur de l'établissement. La Cour des comptes a mis un veto sur un travail qui est *a priori* éclairant mais elle oblige à voter un nouveau budget qui aura des conséquences politiques. En termes de stratégie et de pilotage, la Cour des comptes joue son rôle mais dans la réalité, quand l'établissement observe ses finances et sa capacité d'investissement, il doit tenir compte de la stabilité de son ministère en termes de financement et de ce que l'État va lui mettre à disposition. Les excès de prudence observés dans les années antérieures s'expliquent dans la mesure où l'Université devait faire face à d'importants travaux d'investissement qu'elle devait avancer financièrement. Si l'exercice à ce jour consiste à diminuer l'endettement des finances publiques, dans la même optique, toutes les universités doivent prévoir de restreindre leurs nombres de jours d'autonomie. Si la tendance à la diminution des ressources propres est inquiétante, la baisse des dotations est encore plus préoccupante car elle rétrécit les marges de manœuvre qui ne pourraient plus s'opérer sur les masses salariales ou sur l'amélioration des conditions de travail. Il est alarmant de voir que le ministère dispose du contrôle total des finances de l'Université et qu'en plus, il la menace de rétorsion. Il est également surprenant d'observer dans les tableaux des pages 62 et 63 qu'un certain nombre de composantes, quelles qu'elles soient, affichent des recettes nettement supérieures aux dépenses envisagées. Il se demande si elles s'expliquent par la tendance prudentielle de la construction budgétaire ou s'il existe une politique de prélèvement sur les recettes des composantes et comment la construction budgétaire est arbitrée eu égard à ces composantes.

La PRÉSIDENTE précise au préalable que le rapport de la Cour des comptes porte principalement sur la période de 2011 et 2016. Elle souligne également que les principales conclusions qui ont été présentées au Conseil d'Administration ne s'assimilent pas à des recommandations pour élaborer un budget mais qu'elles donnent plutôt des conseils en termes de suivi, de pilotage ou de fonctionnement interne. Concernant la construction budgétaire des composantes qui indique un niveau élevé de recettes, elle spécifie que les activités de formation ont un coût bien plus élevé pour l'établissement que les dépenses affichées par les composantes, toute la masse salariale intervenant dans les formations ne figurant pas dans ces dépenses. Les dialogues de gestion qui ont été menés, consistaient à interroger les composantes sur leurs besoins pour mener à bien leurs activités. Jusqu'à ce jour, tous les projets présentés ont pu être financés. La démarche s'inscrit non pas dans une logique d'équilibre de budget mais dans une logique qui répond aux besoins des composantes tout en évaluant leur pertinence budgétaire.

Nicolas CHAIGNEAU, qui a participé à la direction d'une des composantes dites « riches », souhaite intervenir pour confirmer que les recettes qui étaient dégagées dans ces services ont modifié le dialogue budgétaire. Il rappelle que ces ressources sont issues de ressources propres à l'établissement. Il souligne que ce qui est issu de ces recettes d'activités élevées n'est pas une accumulation d'équipements excessive mais désigne des dépenses soutenant le développement des formations en augmentant le

volume horaire ou en recrutant. Ce n'est pas anormal que cette composante dépense moins que prévu parce que si elle dépensait plus, ce ne serait pas sur ses dépenses de fonctionnement et d'investissement mais sur la masse salariale d'État. Ainsi, au bout d'un moment, les projets de dépenses finissent par buter sur une réalité plus concrète qui ne rentre pas dans la ligne budgétaire qui a été définie.

Yannick MANACH insiste sur l'enjeu majeur du Conseil d'Administration qui joue un rôle primordial dans le vote des enveloppes allouées à l'établissement. Par ailleurs, il signale que le dernier tableau qui a été présenté ne décrit pas réellement un équilibre budgétaire car il manque des dépenses qui ne sont pas intégrées aux recettes. Les recettes qui sont inscrites représentent simplement des crédits ouverts sur des lignes de centres financiers.

Nicolas CHAIGNEAU répond que l'absence de ces lignes est une vraie source d'insatisfaction.

Norbert LANDON trouve anormal qu'une composante qui souhaiterait exploiter plus largement le montant de recettes qui lui est déjà alloué pour des projets spécifiques, qu'elle ne puisse pas avoir la possibilité de le faire, même pour un projet de recrutement et même si elle peut justifier sa dépense.

La PRÉSIDENTE répond que l'ouverture de ce montant ferait exploser le ratio des 83 % de la masse salariale.

Norbert LANDON affirme qu'il s'agit donc bien là d'un choix de politique générale de l'établissement. Ce n'est pas l'outil qui fait la politique mais plutôt la politique qui doit utiliser l'outil. Si l'objectif de développer l'apprentissage est prédominant, il faudra nécessairement faire des choix sur la masse salariale en ciblant davantage la campagne d'emploi sur la formation. Et si les ressources ne sont pas suffisantes pour aider à atteindre cet objectif, ce n'est pas un pilotage administratif qui pourra y participer, vu que ce personnel n'a aucune compétence pour le faire. Il faudra plutôt compter sur l'encadrement des enseignants, des chercheurs ou des techniciens. Il est dommage de constater que le pilotage politique passe avant le pilotage technique.

La PRÉSIDENTE précise que dans la campagne d'emplois, certains objectifs ont bien été ciblés sur le développement de l'apprentissage, avec des choix qui sont portés par l'établissement et les composantes : les postes de PAST par exemple ou les postes d'enseignants-chercheurs dont la fiche de poste précise que des projets sont liés à ce type de formation ou les postes administratifs dont les composantes ont des activités de formations en apprentissage et en alternance. Les recettes des composantes affichées dans le tableau ne prennent pas en compte l'ensemble des ressources que l'établissement met à leur disposition pour mener à bien leurs activités et l'ensemble des emplois financés par l'Université pour ces activités. Il faut pourtant en tenir compte.

Pierre VERNUS pense que c'est une bonne politique de puiser sur le fonds de roulement pour faire des investissements. Il serait inquiétant de puiser dedans pour financer du fonctionnement. La remise en état de l'établissement coûte effectivement plus cher que l'entretien régulier. En revanche, la création de nouveaux bâtiments et les investissements qui y sont liés qui sont financés sur le budget 2020, peuvent générer de nouvelles dépenses récurrentes qui risquent, à terme, de remettre en cause l'équilibre budgétaire. D'autre part, les investissements financés par l'État ou par la Région auront également très probablement un décalage entre l'avancement des fonds et l'encaissement des subventions et peuvent peser sur la trésorerie. Il est donc important de bien gérer la trésorerie dans les années à venir en tenant compte de tous ces éléments.

La PRÉSIDENTE confirme que ce sont les besoins en personnels de ces nouveaux bâtiments et leur fonctionnement qui vont représenter un coût important. Cependant, la destruction de vieux bâtiments va permettre de faire d'importantes économies. Elle mentionne également les projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur le campus Porte des Alpes, qui ne peuvent se concevoir qu'avec une vision à long terme.

Vincent FABRE précise que lorsque le projet du Learning center a été lancé, le coût global de

fonctionnement du bâtiment étalé sur plusieurs années n'était pas vraiment connu. À ce jour, en phase opérationnelle, la situation se précise. Chaque coût est analysé en fonction de différents scénarios d'horaires variés, l'objectif étant de réaliser au maximum des économies sur les futures consommations énergétiques du bâtiment. L'architecte et les bureaux d'études étudient les aménagements du site dans un objectif de maîtrise de coûts pour limiter les dépenses. Dans cette perspective, il ne sera prévu qu'un seul accueil du campus dans ce bâtiment et le service sécurité sera mutualisé avec la sécurité actuelle du campus. Les dépenses supplémentaires issues de ces projets seront compensées par des recettes : élargissement des créneaux horaires d'ouverture du Learning center, installation de panneaux photovoltaïques, autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la partie restauration.

Xavier EYMARD s'est interrogé en tant que comptable, sur la capacité de l'établissement à supporter ces chocs de trésorerie. Ainsi, la DIMMO, qui a été sollicitée pour faire une simulation plus fine sur 2020, a évalué approximativement les étapes de décaissements par rapport aux phases de plans de travaux. L'analyse du résultat s'avère positive car, pour 2020, aucun risque de cessation de paiement ne peut mettre la trésorerie en situation de fragilité. Néanmoins, la projection sur les années futures reste plus floue et il est normal de s'interroger sur la capacité de l'établissement à endosser les prochains chocs de trésorerie.

Pascal CORNET constate un différentiel négatif entre les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP). Il était de plus de 5 millions d'euros au titre de l'année antérieure, soit actuel budget 2019 et d'au moins 13 millions d'euros pour le BP 2020. Même si des prélèvements sur le fonds de roulement sont prévus pour investissements et compensent cet écart, il se demande si ce vote est de bon augure pour la capacité d'investissement et l'équilibre budgétaire à venir de l'Université.

Par ailleurs, il observe un autre différentiel en page 37. Il s'agit de la consommation de crédits de la masse salariale qui a augmenté. Il se demande si l'établissement sera toujours en capacité de contrôler le seuil critique de 83%, fixé par le Ministère, vu que ces 83% sont dépassés pour 2020.

Si la politique d'emplois BIATSS est gelée alors que des projets induisent des ressources humaines et des compétences, il s'interroge sur l'accompagnement de ceux-ci sans possible augmentation de la masse salariale.

Avant de se prononcer pour un vote, il faut déjà voir ce que l'exploitation effective du projet de Learning centre va devenir. Nombre de locaux récents ont malheureusement présenté des imperfections avec de notables conséquences financières et sans vision sur un PPI, il est difficile de s'engager sur un budget annuel, même si la DIMMO assure que le projet du LC s'annonce bien. Le projet budgétaire global nécessitera sans doute de l'Université de s'adapter à des éléments, tels que l'évolution de la masse salariale, la non-compensation au niveau national du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) des établissements d'enseignement supérieur ou les investissements prochains qui vont entraîner des frais de fonctionnement de ce futur LC. Ainsi, même s'il vote favorablement pour ce budget 2020, en considération des efforts qui encourage l'emploi en faveur de la déprécarisation notamment, il émet des réserves sur ce budget prévisionnel car il considère que conditionné sur une année, il est bâti sur un acte politique et il engage une nouvelle gouvernance, ce qui ne peut pas le rendre totalement viable.

La PRÉSIDENTE fait remarquer que certains établissements n'hésitent pas à lancer des projets de grande ampleur avec uniquement un financement de la Région ou de l'État et sans posséder de fonds de roulement. Le fonds de roulement que l'Université Lyon 2 a accumulé représente un vrai confort qui permet de prendre en charge certaines dépenses sans avoir nécessairement les financements ou les ressources à la base. La position financière de l'établissement pour 2020 n'est pas fragile et l'erreur serait de retourner dans l'excès de prudence en se privant de nouveaux projets. Toujours est-il que beaucoup de progrès restent à faire sur le suivi du budget et sur l'utilisation des outils.

Pascal CORNET réaffirme l'importance de bien tenir compte des incidences fortes liées au projet car elles ne seront pas totalement supportées par le fonds de roulement ou les financements dédiés au fonctionnement.

Eddy MANAS demande s'il sera possible de dissocier les votes sur les tableaux.

La PRÉSIDENTE répond que ce n'est pas possible car le vote concerne l'ensemble des tableaux.

Eddy MANAS annonce d'office qu'il ne votera pas ce plafond d'emplois. Vu que le ministère n'indique pas la masse correspondante, il est utopique de penser que ce plafond pourra être atteint. Il s'interroge également sur plusieurs autres points.

Dans la troisième colonne du tableau des recettes par origine, il demande ce que représente « la fiscalité affectée ». Cette ligne n'apparaissait pas l'année précédente.

Les recettes prévisionnelles propres affectées à la formation continue, qui s'élèvent à plus de deux millions ont fortement augmenté. Le dispositif mis en place l'année dernière avec le changement de chef de service notamment, la recentralisation de la FC avait pour objectif d'augmenter la formation continue et ses recettes mais malheureusement, la campagne d'emplois ne laisse pas apparaître l'ouverture de poste aux concours. Ainsi, il se demande comment le service commun de la formation continue va accroître son niveau de recettes alors qu'il est en sous-effectifs pour assumer ses missions classiques et qui plus est comment et quels services et composantes vont augmenter leurs recettes de formation continue.

Pour conclure, il remercie les personnes qui ont préparé les tableaux, qui sont de plus en plus riches en informations même si la GBCP ne permet pas aux administrateurs de savoir ce qu'ils votent, en supprimant les rubriques comptables. Or, celles-ci permettaient aux administrateurs de mieux déterminer la politique d'achats de l'établissement, notamment pour les frais de bouche, alcool, ou frais de missions où des économies d'échelle pouvaient être faites. Ces tableaux n'apparaissant pas l'année précédente, il n'est pas possible de les comparer malheureusement.

Bernard BAUDRY précise que les recettes du CIEF de 1,2 million d'euros ont été incluses dans la formation continue sur plusieurs lignes et ne correspondent pas au tableau 3.

Yannick MANAC'H rapporte que l'année dernière, ces recettes avaient été positionnées par erreur sur les droits d'inscription au BI 2019 à un niveau beaucoup plus élevé (6,8 millions d'euros).

Xavier EYMARD signale qu'il s'agit donc d'une difficulté méthodologique puisqu'il n'est pas possible de consulter l'analyse des éléments passés. En prenant donc l'intégralité, une évolution progressive du compte financier apparaît avec un écart de 400 000 euros. La fiscalité affectée représente la CVEC. L'évolution de la Formation Continue concerne le solde des composantes.

La PRÉSIDENTE soumet tout d'abord le plafond d'emplois à l'approbation.

Le plafond d'emploi est approuvé à la majorité par 16 voix pour et 3 voix contre.

La PRÉSIDENTE soumet ensuite à l'approbation le budget initial 2020.

Le budget initial 2020 est approuvé à la majorité par 15 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre.

8/ Approbation des fonctions ouvrant droit aux primes pour charges administratives

La PRÉSIDENTE demande si des éléments complémentaires doivent être apportés par rapport au document transmis aux membres du CA.

Eddy MANAS trouve une inégalité dans le montant global des primes. Soit le montant pour chaque type de fonction est insuffisant, soit le montant de la direction de composante est trop élevé. Au regard de l'investissement des vice-présidents dédiés à temps partiel dans une équipe qui fonctionne sur un mode collectif, comparé à l'investissement d'un certain nombre de directeurs et directrices de composantes, l'écart de 3 000 euros annuels est disproportionné. Force est de constater que le travail d'un vice-président n'est pas moindre qu'un directeur de composante.

La PRÉSIDENTE répond que ce type de prime est difficile à faire évoluer. La proposition est juste basée sur le maintien d'un niveau en l'état. Par ailleurs, elle signale que dans quelque temps, une autre

proposition sera présentée qui fera en sorte que le niveau de la prime de direction de la MSH soit validé puisque, jusqu'à présent, elle n'a été adoptée par aucune instance. Ces montants mis en corrélation et l'investissement des uns et des autres étant varié, le niveau relatif de ces primes peut sembler curieux.

Nicolas CHAIGNEAU trouve qu'en regard de la taille de l'établissement et des responsabilités que cela implique, les primes de vice-présidence CA et Formation Recherche sont nettement insuffisantes. Il est dommage que les charges augmentent mais pas les primes.

La PRÉSIDENTE répond que la prochaine équipe qui sera mise en place dans quelques mois pourrait y songer.

La PRÉSIDENTE soumet à l'approbation la liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charges administratives.

La liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charges administratives et les taux maximum d'attribution sont approuvés à la majorité par 12 voix pour et 5 abstentions.

9/ Approbation d'une convention

Gilles MALETRAS explique que cette convention permet de prolonger jusqu'en mars 2020 celle déjà signée avec la Société Lyonnaise de Banque pour la mise en place d'un distributeur automatique de billets. Cette prolongation permettra de refaire une mise en concurrence et de retrouver une banque qui accepte d'installer cet appareil.

Eddy MANAS a du mal à comprendre que cette banque ne retire pas de bénéfices sur cette installation, vu le nombre conséquent d'étudiants qui retirent de l'argent à l'entrée du bâtiment A.

La PRÉSIDENTE soumet à l'approbation cette convention.

La convention est approuvée à l'unanimité par 17 voix pour.

10/ Autorisation d'adhérer à des associations comprenant des personnels de l'Université au sein de leurs instances de direction

La PRÉSIDENTE souligne que ce n'est pas la liste de toutes les adhésions à des associations qui est soumise au vote mais celles dont des collègues de l'établissement font partie du bureau, ce qui peut créer des conflits d'intérêts.

À la question posée par Eddy MANAS concernant des informations relatives sur l'association GIS INTEROP, Gilles MALETRAS indique que cette adhésion est exclusivement utilisée par l'IUT et non pas par d'autres laboratoires.

La PRÉSIDENTE ajoute que la question avait été posée à la DRED parce que c'est l'établissement qui adhère et non pas les composantes. Cette structure regroupe prioritairement des IUT.

Hervé GOLDFARB pense que la 7^e ligne ne devrait peut-être pas se trouver dans la liste car la personne référente à ce DUT a changé.

La PRÉSIDENTE répond que le collègue, même s'il n'est plus chef du département STID, est encore trésorier de cette association.

La PRÉSIDENTE soumet à l'approbation l'autorisation d'adhérer à des associations.

L'autorisation d'adhérer à des associations comprenant des personnels de l'Université au sein de leurs instances de direction est approuvée à la majorité par 15 voix pour et 1 abstention.

11/ Approbation du lancement et de la signature d'un marché public (marché stores)

Gilles MALETRAS stipule que cette autorisation permet la passation d'un marché public d'occultants intérieurs et extérieurs, décomposé en trois lots :

- Lot n° 1 : fourniture et réparation de volets roulants extérieurs
- Lot n° 2 : fourniture et remplacement de films pour vitrages extérieurs
- Lot n° 3 : fourniture et réparation de stores et rideaux intérieurs.

Le lot n° 3 occasionnera des dépenses imprévues induites par l'opération plan campus qui feront dépasser le seuil et qui font l'objet d'une relance de consultation en CA sans seuil minimum ou maximum de tous les lots.

Eddy MANAS souhaiterait qu'un jour un débat puisse s'ouvrir en CA sur tous les coûts induits par le plan campus pour donner aux administrateurs une idée de volume en temps équivalent temps plein et qui génèrent des difficultés de fonctionnement dans les relations avec d'autres établissements publics.

La PRÉSIDENTE rejoint cette opinion en affirmant que certains coûts non prévus ont été liés à des retards et ont abouti à un échec organisationnel complet et à un surcroît de travail considérable. Elle propose de présenter un bref récapitulatif lors d'un prochain CA.

Olivier KOENIG souhaiterait également avoir un récapitulatif de tous les coûts consécutifs aux dégradations des bâtiments.

Vincent FABRE répond que si le chiffrage de l'externalisation des réparations est facile à fournir, le chiffrage du volume horaire des agents qui travaillent sur les réparations prend en revanche beaucoup de temps.

La PRÉSIDENTE soumet à l'approbation le lancement et la signature du marché stores. Le marché public d'occultants intérieurs et extérieurs est approuvé à l'unanimité par 15 voix pour.

12/ Information sur la composition du comité électoral consultatif et sur le calendrier prévisionnel des élections aux conseils centraux.

La PRÉSIDENTE indique qu'il est nécessaire d'avoir un représentant de chacune des listes au comité électoral consultatif. Certaines listes ont répondu, d'autres non. Le représentant manquant pour GAELIS se présente en séance et est inscrit. Pour SOLIDAIRES, la Présidente propose de désigner la tête de liste. Tous les noms des autres personnes qui siégeront dans ce comité électoral ont été reçus.

Gilles MALETRAS annonce que le calendrier prévisionnel sera publié la semaine du 20 janvier 2020 par arrêté électoral. L'affichage des listes électorales sur tous les lieux d'implantation de l'Université et sur l'intranet et le lancement de la campagne débiteront à compter du 4 février. La date limite du dépôt des candidatures s'ouvrira à compter du 11 mars pour les usagers et du 12 mars pour les personnels, à midi. La recevabilité des candidatures sera examinée le 13 mars avec possibilité de régulariser. Le scrutin sera organisé les 25 mars et 26 mars pour les usagers et le 26 mars pour les personnels. Les résultats seront proclamés le 27 mars. Le comité électoral sera consulté au niveau de l'implantation des bureaux de vote et des contestations sur les candidatures.

Vincent FABRE signale que les deux semaines de décalage entre le lancement de la campagne des quatre années précédentes et celle de l'année 2020 sont liées aux vacances scolaires et universitaires qui tombent début mars cette année. C'est pour cette raison que la planification des élections n'a pas pu avoir lieu plus tôt en mars.

Pascal CORNET tient à préciser que dans le syndicat qu'il représente, A&I correspond à la branche UNSA-Éducation. Il insiste donc pour que cette fédération figure dans le document qui recense les organisations représentatives des membres actuels du CA.

Eddy MANAS souhaite qu'il soit fait de même pour la CGT en notifiant la fédération syndicale Ferc-CGT.

13/ Questions diverses

Eddy MANAS revient ensuite sur une question qu'il souhaitait intégrer dans les questions diverses et qui traite de la position de Lyon 2 sur la nouvelle dénomination de la COMUE. En effet, lorsque le retour définitif du jury IDEX national de l'université-cible aura fourni le retour de ses préconisations et pour que le ministère puisse mettre en place le décret, il faut qu'officiellement la COMUE décide de changer de nom. Tant que tous les établissements ne sont pas membres de l'université cible, la COMUE est obligée de continuer à exister et doit avoir un intitulé officiel. Quand l'université cible récupérera ce nouveau nom après le vote, la totalité des publications des enseignants-chercheurs qui sont rattachées à l'Université de Lyon seront comptabilisées dans l'université cible de laquelle l'établissement a été exclu par ses membres fondateurs. L'université de Lyon ne doit pas aider à voler son nom au profit de l'université cible. L'Université doit se battre pour défendre son identité.

La PRÉSIDENTE répond qu'elle a appris récemment en bureau de l'UDL que l'on s'acheminait plutôt vers un nouveau nom pour la future COMUE expérimentale. Elle rappelle la position de l'Université Lumière Lyon 2 qui s'est opposée à ce transfert de nom « Université de Lyon » de la COMUE vers l'université cible, car ce nom représentait un label et une marque qui avaient été portés collectivement par l'ensemble des établissements. Il n'y a pas d'urgence à changer le nom de la COMUE dans la mesure où les statuts de l'université cible ne sont pas votés dans l'immédiat. Les publications qui sont signées par les chercheurs sont rattachées à la dénomination de l'Université de Lyon mais font apparaître également le nom de l'Université Lyon 2, elles sont donc prises en compte dans le recensement des publications. Même si l'établissement est opposé au changement de nom de la COMUE, il existe des enjeux de positionnement et d'opposition plus centraux, sur d'autres sujets de fond.

Eddy MANAS prétend que la COMUE souhaite rapidement changer de nom pour pouvoir libérer la place pour le CNESER et pour que le décret qui crée l'université cible soit mis en place avant fin janvier. Au-delà de cette date, tous les présidents actuels de Lyon 3 et Lyon 1 vont être obligés de remettre en place leur processus électoral parce qu'au niveau électoral, ils seront contraints de passer en phase de renouvellement. Or, si le décret paraît avant, ils pourront justifier d'une administration provisoire pendant la période probatoire d'un an, le temps de mettre en place le futur statut de l'université cible.

Nicolas CHAIGNEAU indique que si les enseignants – chercheurs signent leurs publications sous le nom Université Lyon 2 et Université de Lyon, c'est qu'ils pensent que la deuxième dénomination est un espace plus grand qui englobe le premier. Quand le transfert de nom sera voté, il est hors de question qu'ils publient un article sans la dénomination « Lyon 2 » qui est forcément rattachée au grand ensemble de l'Université de Lyon.

La PRÉSIDENTE répond que vu qu'un laboratoire peut avoir plusieurs tutelles principales, il semblerait nécessaire de retravailler sur la question de la signature scientifique. Pour cela, il faudrait que les collègues de l'université cible soient plus ouverts au dialogue sur la coopération et le partenariat. Si la signature scientifique devait être pensée de manière homogène avec toutes les indications de tutelles ce serait l'idéal et si tous les établissements utilisaient ce système, ils s'y retrouveraient davantage en termes de référencement bibliographique. Il faut essayer d'avancer dans ce sens, mais pour l'instant, cette démarche collective ne semble pas d'actualité.

Pascal CORNET poursuit sur les questions diverses, pour reprendre l'une de celles soulevées en ouverture du CA par Eddy MANAS, en précisant que depuis la dernière délibération du CA du mois de juillet, où il avait fait observer que la Cour des comptes devait pouvoir communiquer aux membres du CA son rapport, le budget étant voté par cette instance, à ce jour la Cour des Comptes n'a pas fourni les éléments que souhaitaient les membres du CA. Elle a en effet interdit aux membres du CA d'accéder au

dossier qu'ils avaient réclamé.

La PRÉSIDENTE, sur ce rapport, a reçu de nouvelles informations dans la matinée en précisant que la Cour des comptes a changé de position. Elle propose d'envoyer un mail à tous les administrateurs dans le courant de la semaine pour les tenir informés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.